COMPTE-RENDU

DE

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

DE LA

VILLE DE GENÈVE

PENDANT L'ANNÉE 1867

Présenté au Conseil Municipal par le Conseil Administratif

GENÈVE

IMPRIMERIE CAREY FRÈRES, VIEUX-COLLÉGE, 3

1868

COMPTE-RENDU

DE

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

DE LA

VILLE DE GENÈVE

PENDANT L'ANNÉE 1867

Présenté au Conseil Municipal par le Conseil Administratif

GENÈVE

IMPRIMERIE CAREY FRÈRES, VIEUX-COLLÉGE, 3

1868

COMPTE-RENDU

DE

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

DE LA VILLE DE GENÈVE

Pendant l'année 1867

MESSIEURS,

En conformité des prescriptions de la loi du 5 février 1849 sur les attributions des Conseils Municipaux et l'administration des Communes, le Conseil Administratif a l'honneur de vous présenter le compte-rendu de sa gestion pendant l'année 1867.

Personnel.

Dans le cours de l'année 1867, le Conseil Administratif a fait les nominations suivantes :

M. *Haas*, Louis, a été nommé Receveur de l'Octroi;

M. *Janin*, Jean-Élisée, a été nommé sous-receveur de l'Octroi.

MM. *Aval*, Charles,
Weber, Marc,
Dupin, Louis,
Willemin, Louis,
Reymann, Frédéric,
ont été nommés aides-sous-receveurs de l'Octroi.

MM. *Lancoud*,
Perrin,
Milleret,
ont été nommés sous-brigadiers de visiteurs à l'Octroi.

MM. *Fournier*,
Portalès,
Carisson,
ont été nommés visiteurs à l'Octroi.

M. *Moré*, Pierre-Louis, a été nommé Teneur de livres de la Commune de Genève.

M. *Soullier*, Jean-Pierre, a été nommé Caissier Municipal.

M. *Wallner*, Louis, a été nommé Secrétaire du Bureau de l'État Civil.

M. *Suès*, Marc-Élisée, a été nommé Commis de ce Bureau.

M. *Dentand*, Philippe, a été nommé Conservateur du matériel de secours contre l'incendie appartenant à la Ville.

M. *Golay*, a été nommé Maître de *repassage* à l'École d'horlogerie.

M. *Truchet*, Louis, a été nommé concierge du Musée Académique.

M. *Piot*, Charles-François, a été nommé concierge du Théâtre.

M. *Keller*, J.-Christian-César, a été nommé concierge du Bâtiment d'école de la rampe de St-Antoine.

M. *Boru*, Antoine, a été nommé concierge du Bâtiment d'école de la rue de Malagnou.

Mademoiselle *Mermet*, Célestine, a été nommée maîtresse de l'école de l'enfance de St-Antoine.

État Civil.

Mouvement de la population de la Ville de Genève pendant les années 1863, 1864, 1865, 1866, 1867.

Naissances.

	1863	1864	1865	1866	1867
Légitimes masculins,	510	437	448	454	455
» féminins,	420	489	451	440	429
Illégitimes masculins,	58	58	68	85	64
» féminins,	70	64	68	79	83
Totaux :	1,058	1,048	1,035	1,058	1,031
Enfants Genevois,	451	413	404	388	363
» Suisses d'autres cantons,	205	198	214	247	270
» étrangers,	402	437	417	423	388
Totaux :	1,058	1,048	1,035	1,058	1,031

Décès.

	1863	1864	1865	1866	1867
Masculins,	373	421	379	392	365
Féminins,	382	429	388	350	424
Morts nés masculins,	15	10	30	24	42
» féminins,	19	8	25	29	16
Totaux :	789	868	822	795	847

Décès de Genevois en 1867,	396
» Suisses d'autres cantons,	179
» étrangers,	272
Total :	847

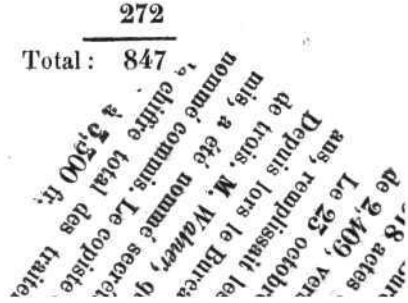

Mariages.

	1863	1864	1865	1866	1867
Entre Genevois,	82	74	73	62	77
Genevois et étrangères,	79	89	76	71	66
Étrangers et Genevoises,	48	44	42	60	41
Entre étrangers,	141	142	156	146	155
Totaux :	350	349	347	339	339

Divorces.

1863	1864	1865	1866	1867
3	11	3	8	5

Il résulte des tableaux qui précèdent :

Que le nombre des naissances d'enfants genevois tend à diminuer ;

Que le nombre des naissances d'enfants suisses des aucantons tend à s'accroître ;

Que le nombre des naissances d'enfants étrangers est resté à [illegible] près le même ;

[illegible] bre des mariages genevois tend à diminuer, [illegible] portionellement, le nombre des mariages [illegible]

[illegible] décès a subi des oscillations qui dé- [illegible] accidentelles, mais que la moyenne [illegible]

[illegible] a délivré en 1867 la copie de [illegible] s, qui ont produit une somme [illegible] nicipale.

[illegible] *stian*, qui, depuis vingt [illegible] étaire de l'État-Civil. [illegible] eux employés au lieu [illegible] i de premier com- [illegible] *ucommun* a été [illegible] sur le casuel, [illegible] ramené de

Service des Convois funèbres.

Le compte-rendu de l'année **1866** signalait l'organisation de ce service à la suite de l'arrêté du Conseil d'Etat qui en chargeait la Municipalité.

Pendant l'année **1867**, quelques améliorations de détails ont été apportées, mais la pratique a montré que les bases de l'organisation étaient justes, et la marche générale a été bonne si nous en jugeons par le petit nombre de réclamations qui sont parvenues à l'Administration. Après les premiers tâtonnements du début, il a été possible de faire des contrats de plus longue durée, desquels on peut espérer quelques économies et plus de régularité dans les fournitures.

Il a été fait dans l'année **1867, 699** convois organisés par le Bureau des Pompes funèbres. Ils se répartissent comme suit :

1re classe.	2e classe.	3e classe.	4e classe.	5e classe.
9	40	75	156	146

21 convois de sociétés.
174 » d'enfants de moins d'un an.
78 » » de **1** à **12** ans.

424 fosses ont été creusées dans les cimetières pour des convois catholiques dans lesquels il a été fait des fournitures partielles.

Ces convois ont reproduit.....	Fr.	38,092 50
Il a été dépensé.....	»	29,645 90
Bénéfice net,	Fr.	8,446 60

Octroi.

Le produit brut de l'Octroi s'est élevé, en **1867**, à la somme de **458**,137 fr. 80 c., soit **15,997** fr. **72** c. de moins qu'en 1866.

Liquides.

La recette sur les liquides est, en
1867, de..... Fr. 316,630 34
Elle a été, en 1866, de..... » 332,472 46
En moins, 1867, 15,842 fr. 12 c.

Vins.

La recette sur les vins du canton, de Suisse, du pays de Gex et de la zone de Savoie était, en 1866. de :
27,368 muids 66 pots produisant... Fr. 95,793 93
En 1867, de :
23,007 id. 10 pots produisant... » 80,529 54

soit en moins, 1867..... Fr. 15,264 39

18,625 muids 18 pots proviennent du Canton.
2,784 » 63 » » de la Suisse.
1,253 » 50 » » zone de Savoie.
343 » 79 » » pays de Gex.

23,007 muids 10 pots.

21,457 muids 00 pots vins blancs.
1,550 » 10 » vins rouges.

Le droit sur les vins étrangers a été perçu, en 1867, sur :
32,171 muids 04 pots produisant... Fr. 157,495 36
En 1866 :
32,095 » 74 pots produisant... » 157,313 35

35 muids 30 pots en plus 1867 : Fr. 182 01

9,890 muids 56 pots vins blancs.
22,240 » 48 » vins rouges.

Bière.

Le droit a été perçu, en 1867, sur 640,950 pots qui

ont produit 35,586 fr. 43 c., soit 320 muids 80 pots et 1,780 fr. 62 c. de plus qu'en 1866.

6,178 muids 00 pots proviennent du Canton.
231 » 50 » » de France.

6,409 » 50 »

Spiritueux.

Le droit sur les spiritueux a produit 23,751 fr. 03 c., soit 1,555 fr. 05 c. de moins qu'en 1866.

Eau de cerises.

877 degrés proviennent du Canton.
203,568 » » de la Suisse.
732 » » de la France.

Eau-de-vie, rhum et esprit $^3/_6$

570,544 degrés proviennent de la France.
2,805 » » de la Suisse.
13,175 » » du Canton.

791,701 » alcool, soit 23,751 fr. 03 c.

COMESTIBLES.

Bœufs.

Le droit a été perçu sur 3,431 bœufs, qui ont produit 37,133 fr. 04 c., soit 96 bœufs et 1.164 fr. 72 c. de plus qu'en 1866. Leur poids moyen est 1 358 livres, soit 10 livres de plus qu'en 1866.

1,208 proviennent du Canton.
1 255 » de la Suisse.
968 » de la France.

3,431

Vaches.

Le droit a été perçu sur 1,154 vaches, qui ont produit 7,231 fr. 98 c., soit 55 vaches et 490 fr. 08 c. de plus

qu'en 1866. Leur poids moyen est de 1,026 livres, soit 4 livres de plus qu'en 1866.

614	proviennent	du Canton.
98	»	de la Suisse.
442	»	de la France.
1,154		

Veaux.

Le droit a été perçu sur 20,112 veaux, qui ont produit 38,212 fr. 80 c., soit 236 veaux et 448 fr. 40 c. de moins qu'en 1866.

1,910	proviennent	du Canton.
971	»	de la Suisse.
17,231	»	de la France.
20,112		

Moutons.

Le droit a été perçu sur 19.023 moutons, qui ont produit 11 413 fr. 80 c., soit 1,199 moutons et 719 fr. 40 c. de moins qu'en 1866.

114	proviennent	du Canton.
8 482	»	de la Suisse.
10 427	»	de la France.
19,023		

Porcs.

Le droit a été perçu sur 3,967 $^1/_2$ porcs, qui ont produit 12 894 fr. 46 c, soit 124 porcs et 404 fr. 56 c. de plus qu'en 1866.

1.337	proviennent	du Canton.
303	»	de la Suisse.
2,327	»	de la France.
3 967		

Abattoir.

Le droit d'abattage a été perçu sur :

3,429 bœufs.
1,154 vaches.
20,105 veaux.
19,018 moutons.
4 043 porcs.
70 chèvres.

47,819 têtes de bétail, qui ont produit 20 650 fr. 75 c. soit 1,110 têtes et 60 fr. 05 c. de moins qu'en 1866.

Il a été abattu à l'Abattoir de la Ville :

3,375 bœufs.
1,139 vaches.
20,110 veaux.
19,022 moutons.
3,972 porcs.
68 chèvres.

47,686 têtes de bétail.

La recette totale sur les comestibles est de 115,719 fr., 95 c., soit 2.266 fr. 07 c. de plus qu'en 1866.

COMBUSTIBLES.

Le droit a été acquitté sur :

9 662 $^{13}/_{24}$ moules fédéraux de bois.
2,130 chars à 1 cheval, bois à brûler.
415 chars à 2 chevaux, id. qui ont produit 15 836 fr. 65 c., soit 2,003 fr. 07 c. de moins qu'en 1866.

Les différences en plus sont les suivantes :

Fr. 2,286 57 c. sur comestibles.
» 20 70 sur expéditions.

Fr. 2 307 27 c. sur laquelle il faut déduire pour différence en moins :

Fr. 1 993 07 combustibles.
» 15,842 12 liquides.
» 469 80 fourrages.

Fr. 18 304 99 en moins 1867 sur les dits.
» 2,307 27 en plus sur expéditions et comestibles.

Fr. 15,997 72 total en moins 1867.

Les contraventions relevées en 1867 sont au nombre de 133, soit 11 de plus qu'en 1866 : 4 ont été déférées aux tribunaux.

Le produit des amendes et confiscations s'est élevé à 2 285 fr. 50 c., soit 1,234 fr. 50 c. de plus qu'en 1866.

TRAVAUX.

Le Conseil Administratif a statué pendant l'année 1867 sur 424 requêtes pour travaux particuliers.

Ces requêtes se répartissent de la manière suivante, d'après la nature des travaux.

209 enseignes.
24 portes, volets, fenêtres.
12 égouts, sacs, regards.
67 réparations et reconstructions de maisons.
8 vitrines, étalages.
5 lanternes à gaz.
19 fermetures de magasins.
29 tentes mobiles.
1 pissoir.
1 palissade, clôture.
2 dépôts de matériaux.
12 trapons de caves.
12 trottoirs, marches, seuils.
5 murs, terrasses.
8 coquilles, gants, etc.
8 balcons.
1 auvent-marquise.
1 chasse-roues.

424

C'est 29 requêtes de plus qu'en 1866.

Bâtiments divers.

L'entretien des bâtiments a été fait comme d'habitude, mais d'importants travaux ont été exécutés dans ce chapitre, soit dans nos bâtiments locatifs pour réparations d'appartements dont les baux étaient expirés, soit pour améliorations dans les bâtiments destinés au service public; une énumération détaillée donnera une idée plus complète de ces travaux :

1° La maison municipale de la rue des Alpes, dont un incendie avait détruit les étages supérieurs, a été réparée; on a dû refaire entièrement la toiture, la charpente, presque toute la gypserie, et une partie des appareils de distribution d'eau ;

2° Les combles de l'église St-Germain ont été modifiés et convertis en une grande salle, réclamée par M. le Recteur pour servir de salle d'École et de catéchisme;

3° L'École industrielle manquant de place pour les instruments de physique et de chimie, nous avons profité de la disponibilité d'une partie des locaux occupés antérieurement par la Poste pour joindre à cette école une salle de plus; cette salle a été garnie de vitrines, etc. ;

4° A l'École d'horlogerie, le nombre croissant des élèves nous a obligés à réparer d'anciennes salles non occupées pendant plusieurs années ; on a en même temps remis en état les escaliers conduisant à l'étage supérieur;

5° A l'Abattoir, les chaudières et fourneaux de la triperie ont été réparés et remis à neuf. Ce sont toujours des objets d'un entretien coûteux à cause de la fréquence des réparations.

6° A la caserne de Chantepoulet, le rez-de-chaussée a été converti en arcades louées avantageusement à un café-brasserie. — Des devantures y ont été placées. Une partie

de l'écurie a été louée comme magasins ou dépôts ; les ateliers sont de nouveau occupés par des locataires ;

7° Au Conservatoire botanique, la salle destinée à l'École des Beaux-Arts a été restaurée, et quelques modifications demandées par le Professeur y ont été faites;

8° Le bâtiment de l'ancienne Machine hydraulique, loué à M. Darier menaçait ruine, nous avons dû faire pendant les basses eaux le remplacement d'une partie des pieux qui le soutiennent; cette réparation a été difficile et coûteuse, mais elle était indispensable pour la conservation d'un local qui rapporte à la Ville un revenu convenable, et qui peut être utile dans bien des circonstances;

9° Dans les maisons de la donation Grenus, — on a installé le gaz rue de l'Hôtel-de-Ville, on a réparé et remis à neuf les appartements du 2me et du 4me étages, rue du Soleil-Levant, du 1er rue de l'Hôtel-de-Ville, du rez-de-chaussée rue des Granges, 2 appartements neufs rue du Cheval-Blanc; tous ces locaux ont été loués dans les conditions les plus avantageuses possibles;

10° Au Théâtre, le changement du cafetier et du concierge nous a obligés à réparer les appartements occupés par ces locataires; le laboratoire du café a dû être remis à neuf; enfin le calorifère qui chauffait le Théâtre, complétement hors de service, a dû être remplacé, nous avons pu faire servir pour ce changement le calorifère des salles d'écoles supprimées à la rue des Corps-Saints;

11° A l'Octroi du Lac, quelques réparations ont été faites dans le local loué par le bureau des péages fédéraux ;

12° Au Collége, l'appartement occupé par le Principal a été remis à neuf; il y avait un grand nombre d'années que ce local était habité par le même fonctionnaire sans aucune réparation;

13° Au Musée Rath l'entretien de la couverture est toujours dispendieuse.

14° Des travaux importants ont été faits dans les locaux anciennement occupés par l'administration fédérale des postes. Le rez-de-chaussée a été converti en magasin par l'établissement d'arcades et de devantures; les loyers qui en sont actuellement obtenus seront une rapide compensation des dépenses exécutées dans ce bâtiment.

La Municipalité possédait depuis longtemps, rue des Terreaux-de-Chantepoulet, des immeubles et des terrains produisant un très-faible rendement; elle vous a demandé un crédit pour quelques travaux destinés à tirer de ces locaux un revenu supérieur; ces travaux ont été exécutés cette année, et déjà les loyers ont augmenté dans une forte proportion. — Une cour a été transformée en magasin, un escalier a été établi pour dégager les appartements supérieurs, enfin l'allée de traverse a été supprimée et convertie en caves et bûchers. — Des travaux du même genre ont été faits dans la maison où étaient jusqu'à l'année dernière les écoles de la rue des Corps-Saints, tous ces locaux ont été transformés en appartements locatifs; on a, en outre, complétement restauré et réparé une petite maison attenant au Temple de Saint-Gervais, et le loyer en a été doublé.

Culte et Instruction.

Les travaux exécutés cette année dans ce chapitre ont été nombreux, et nous les énumérons successivement en donnant sur chacun quelques détails.

1° L'église de la Madeleine s'appuie au Nord et au Levant sur des contre-forts construits en mauvaise molasse; depuis plusieurs années ces molasses tombaient en morceaux; enfin, un mouvement étant à craindre du côté Nord, nous avons dû nous décider à relever 2 de ces contre forts;

2° Le calorifère de l'Auditoire a été reconstruit presque en entier;

3° Deux nouvelles salles ont été créées sous l'École primaire de St-Antoine, par suite de l'augmentation du nombre des élèves dans cette école ;

4° Des grilles ont été placées autour du Temple de St-Pierre;

5° A St-Gervais nous avons refait une des grandes portes, enlevé une galerie, modifié un escalier;

6° A la Fusterie de grandes portes drapées ont été placées du côté Nord;

7° Au Collége, outre les travaux de réparations et d'entretien que l'on fait chaque année pendant les vacances, nous avons terminé la partie nouvelle par la pose d'une grille entre le Collége et les Écoles primaires des filles et des garçons.

Cloche la Clémence.

Le précédent Compte-rendu signalait l'accident survenu le 11 octobre 1866 à la Clémence, qui se fendit d'une manière telle qu'il fallut songer à la refondre. — Une Commission fut nommée pour recueillir des souscriptions; elle était composée de M. Trembley-Naville, Président, et de MM. Chantre, pasteur, Gosse fils, docteur, Berthoud, F., Chauvet, Michel, et trois membres du Conseil Administratif: MM. Lullin, Horn et Maunoir. — Le Conseil Administratif ouvrit une adjudication publique pour la refonte.

Le total des souscriptions recueillies s'est élevé à la somme de 11, 097 fr. 10 c.

Aucun adjudicataire suisse ne s'étant présenté, le Conseil Administratif a chargé du travail de refonte MM. Gulliet père et fils, de Lyon, dont la soumission était la plus basse, et dont la réputation offrait des garanties sérieuses pour la bonne exécution du travail. Le Conseil Administratif n'a eu qu'à se louer de ce choix sous tous les rapports.

Pour donner passage à la cloche, il a fallu pratiquer au sommet de la tour une ouverture beaucoup plus large que celles qui existent. Cette partie de l'opération, qui inspirait quelques craintes, a été confiée à MM. Brolliet et Kraft, qui s'en sont acquittés à l'entière satisfaction du Conseil Administratif. On a profité de l'occasion pour réparer quelques-unes des colonnes fortement endommagées qui soutiennent le clocher.

M. Klarer, un de nos mécaniciens les plus habiles, a été chargé par MM. Gulliet de descendre l'ancienne *Clémence* et de monter la nouvelle. Le public a pu juger de la précision et de l'intelligence avec lesquelles M. Klarer a rempli sa tâche.

Nous n'avons eu à déplorer aucun accident pendant toute la durée de ce travail aussi difficile que dangereux.

Les 11,097 francs de la souscription n'ont pas suffi pour payer entièrement les frais qui s'élèvent à fr. 13,019 90 c.

Soit : à MM. Guilliet.....	Fr.	9,406 50
Travaux et maçonnerie..	»	3,217 20
Frais divers.....	»	396 20
Total :	Fr.	13,019 90

Le solde a été payé par la Caisse municipale.

Le Conseil Administratif doit de vifs remerciements à la Commission qui a recueilli les souscriptions, ainsi qu'à MM. Girard, Martinet et Grasset chargés de l'expertise musicale. Ces Messieurs ont déterminé la note que devait donner la nouvelle cloche, et ont reconnu qu'elle était conforme aux indications; à MM. Preisswerk, Hury et Deferne qui ont vérifié le mode de suspension de la cloche; à M. le Dr Gosse fils qui a fourni le dessin exact de l'écusson genevois ainsi que la notice enfermée dans une des murailles de la tour avec les noms des souscripteurs.

De toutes parts le Conseil Administratif a obtenu le con-

cours le plus bienveillant, et c'est grâce à ce concours qu'il a pu terminer aussi facilement l'œuvre du renouvellement de notre antique Clémence.

Voici les inscriptions qui figurent sur la nouvelle Clémence. 1° A la partie supérieure de la cloche, un passage des Saintes-Écritures : Gloire à Dieu au plus haut des cieux — paix sur la terre — bienveillance entre les hommes. — 2° A la partie inférieure : Je m'appelle Clémence. Brisée par le temps, le vœu populaire m'a fait revivre. Je suis la voix de l'Église et de la Patrie. Genevois, servez Dieu et soyez unis. — 3° Aux extrémités d'un des diamètres de la cloche, deux dates, 1407 celle de la fonte de la Clémence — 1867 celle de la refonte. — 4° Aux extrémités du second diamètre et se faisant face, d'un côté l'écusson de Genève, de l'autre un groupe d'attributs — la Bible ouverte et la Croix.

Ecole de la rue de Malagnou.

L'Ecole de Rive a été achevée dans l'automne de cette année; elle est habitée depuis le printemps 1868. Les plans, dus à M. l'architecte Vaucher, ont été exécutés avec soin sous sa direction; nous n'avons qu'à nous louer des talents et de la consciencieuse exactitude qu'a déployés M. Vaucher dans ce travail. — Malgré quelques difficultés et quelques retards dans l'exécution, nous avons pu la mettre à la disposition du Département de l'Instruction publique au temps voulu, et elle atteint parfaitement son but. L'ameublement, semblable à celui des écoles qui ont été précédemment exécutées, est celui qui satisfait le mieux jusqu'ici aux exigences de l'hygiène et des études.

Un préau, entouré de grilles avec plantations et fontaine, permet aux enfants de profiter des récréations dans l'intérieur de l'Ecole.

Des hangars, pour deux compagnies de sapeurs-pom-

piers, ont été installés dans le rez-de-chaussée; ils sont entièrement indépendants de l'Ecole, et ont été organisés de façon à remplir toutes les exigences du service.

Ecole du boulevard de Saint-Gervais.

L'Ecole de Saint Gervais a été entièrement terminée cette année. Quoique déjà occupée l'automne dernier, il restait encore certains travaux d'aménagement à exécuter: ce sont des canaux destinés à assécher les calorifères; une horloge, qui a été placée dans le centre; enfin quelques aménagements réclamés par le Département de l'Instruction publique, et qui nous ont paru devoir rentrer dans les frais de premier établissement. Cette Ecole, complétement terminée aujourd'hui, paraît atteindre le but pour lequel elle a été construite, et les personnes compétentes de divers pays qui l'ont visitée ne nous ont adressé que des éloges, tant pour la distribution que pour l'installation même des élèves.

Bâtiments pour l'enseignement supérieur.

Par une délibération du 12 janvier 1866, le Conseil Municipal de la ville de Genève s'est associé au projet du Conseil d'Etat d'ouvrir un concours pour les plans de bâtiments destinés à l'enseignement supérieur. Ce concours a eu pour résultat la présentation d'un assez grand nombre de plans, dont plusieurs étaient fort remarquables, quoique aucun n'ait obtenu le premier prix. Le jury de concours a décerné deux seconds prix à M. Gaspard André et à MM. Junod et Cramer, et deux troisièmes prix à MM. Louis Maillard et à M. Adolphe Fieche.

Aucun des plans couronnés ne pouvant être exécuté tel qu'il était conçu par leurs auteurs, le Conseil d'Etat, d'accord avec le Conseil Administratif, a chargé trois architec-

tes établis à Genève, MM. Collart, Franel et Gindroz, de préparer les plans définitifs des bâtiments projetés, en prenant pour base de leur travail les parties reconnues les meilleures des plans couronnés, et en apportant à la confection de ces plans les améliorations qu'un examen approfondi des besoins du service pourrait faire désirer. Les plans préparés par ces architectes ont été soumis au Conseil Municipal le 7 juin 1867, et après les études préliminaires nécessaires pour les mettre à exécution, les entreprises des premiers travaux ont été adjugées par le Conseil d'Etat et par le Conseil Administratif, chacun en ce qui le concerne.

Acquisitions d'immeubles.

Nous devons rappeler au Conseil Municipal que le 11 janvier 1867, l'acquisition des immeubles Du Roveray et Keller, faisant partie de l'arcade du Molard, a été conclue en vue d'arriver un jour à la suppression complète de cette arcade, qui gêne singulièrement la circulation sur la place du Molard.

Le 22 janvier 1867, le Conseil Municipal a ratifié également l'acquisition de l'immeuble Oltramare en l'Ile, en prévision de l'extension future de la Machine hydraulique.

Ponts.

Nous n'avons que très-peu de travaux à signaler en ce qui concerne cette rubrique. Ils ont consisté en :

1° Consolidation d'une pile du pont de barrage qui avait été ébranlée par les affouillements du Rhône, à l'endroit où l'on laisse une ouverture pour le passage du poisson.

2° Remplacement de 4 dalles sur le pont du Mont-Blanc, qui continue à se maintenir d'une façon satisfaisante.

3° Réparations de quelques brèches sur le tablier du pont de la Coulouvrenière dont l'asphaltage est à la charge de la Ville ; il est probable que l'état de pourriture du bois formant le dessous de la chaussée, obligera l'État à faire sous peu la modification complète du tablier.

4° Enfin quelques réparations aux trottoirs du pont des Bergues et à ceux des ponts de l'Ile, dont l'état de vétusté devient tous les jours plus inquiétant pour nos finances. Nous espérons cependant que par un entretien journalier nous pourrons attendre pour les refaire, le moment où il nous sera possible d'établir sur les deux bras du Rhône des ponts de fer ou de pierre, dont nous nous sommes déjà préoccupés.

Promenades.

Le service des promenades a marché d'une manière très-satisfaisante, et nous croyons que les embellissements qui ont été faits, sous ce rapport dans notre Ville, ne peuvent que contribuer à l'agrément du publicen général, et attirer toujours plus à Genève les étrangers dont le concours fait la richesse. Aussi cherchons-nous à ne rien négliger sous ce rapport.

Les travaux nouveaux, exécutés cette année, sont des plantations d'arbres, sur le Grand-Quai et au Molard; des bancs à la place de la Poste, à la place des Alpes, aux Bastions et sur le Grand-Quai; l'arrangement en promenade d'une parcelle devant l'hôtel Beau-Rivage, enfin le commencement des travaux nécessaires à l'arrangement de la place de Champel.

Le peu de respect des enfants et trop souvent des grandes personnes pour la propriété publique, est une très-grande source de dépenses pour la Ville, tant par les dégradations de promenades que par les bris d'échalas, de vitres, de bancs, l'enlèvement de plantes ou d'arbustes, etc.

Égouts.

L'entretien et le nettoyage des égouts est une des branches les plus importantes des travaux de la Ville. Les travaux ont peu d'apparence, mais ils sont d'une utilité incontestable; ils ont porté cette année sur l'établissement de gouffres, rue Adhémar Fabry, quai des Étuves, rue de Malagnou, rue du Port; sur la création de canaux et gouffres, rue de l'Hôtel-de-Ville, rue Basse-de-l'Entrepôt, autour de l'École neuve, rue de Malagnou; enfin sur la réparation complète du canal de la rue des Corps-Saints, dont les eaux se répandaient dans les caves des propriétés voisines.

Le nettoyage s'est fait, comme d'habitude, dans les principaux canaux en automne et au printemps. La création de cheminées permet de l'effectuer facilement et d'une manière fréquente et efficace, sans entraves pour le public.

Canal rue de Neuchâtel.

L'établissement des rues projetées en 1862 aux Pâquis a été presque achevé par la création de canaux dans les rues de Nenchâtel et de Monthoux, et par le nivellement de cette dernière. Nous avons dû faire ces travaux plus promptement que nous ne comptions, à la suite de demandes du propriétaire le plus important, Mme de Montailleur, dont nous nous plaisons à reconnaître ici le bon vouloir vis-à-vis de l'Administration. — Dès que quelques constructions permettront de niveler la rue de Nenchâtel, le quartier tout entier sera achevé; déjà maintenant l'ouverture des nouvelles rues lui a donné un aspect nouveau, en même temps qu'elle a été la cause d'une très-grande plus-value pour les propriétaires de terrain.

Terrasses, murs, escaliers.

Il n'a rien été fait de nouveau dans ce chapitre; l'entretien ordinaire a eu lieu comme les années précédentes.

Horloges.

L'entretien des horloges s'est fait comme d'habitude. — Par suite d'une nouvelle convention avec le fournisseur des horloges électriques, la Ville a obtenu que chaque année une partie des horloges installées dans les lanternes d'éclairage serait remplacée par d'autres, appliquées contre les murs de maisons. Ce système aura le grand avantage d'offrir une plus grande régularité de marche n'étant pas comme les autres, soumis à des ébranlements.

Cimetière du Lazaret.

L'agrandissement du Cimetière catholique du Lazaret a été complété par la construction d'une chapelle et d'un logement de concierge près de la nouvelle entrée, par l'établissement de canaux de desséchement et par la plantation d'arbres le long des allées. C'est pour longtemps, nous l'espérons, que ces dépeuses sont faites ; elles ont été de nature satisfaire toutes les exigences.

Machine hydraulique.

Le service général des eaux a marché d'une manière aussi satisfaisante que peut le permettre la position de nos machines et les services dont elles sont chargées. En effet, pendant le printemps, l'automne et l'hiver, les fontaines et les concessions ont été fournies à la satisfaction générale, mais les conditions ne sont pas les mêmes en été. Dans cette saison, le niveau des eaux est tel que la chute nécessaire pour nos roues est presque nulle, il en résulte une

marche défectueuse qui fatigue beaucoup les machines, et c'est dans cette saison que la consommation d'eau est la plus considérable. Dans les moments d'arrosage, les pompes doivent fournir une quantité d'eau assez forte pour que, malgré l'augmentation de vitesse que prennent les roues, les concessions ne soient servies que d'une manière souvent défectueuse.

D'un autre côté, le service étant très-chargé à ce moment-là, il devient impossible de faire une réparation quelconque aux machines, ou même de les entretenir; nous nous trouvons dans la nécessité de marcher avec toutes nos machines dans quelque état qu'elles se trouvent, et c'est à cela surtout qu'il faut attribuer le coût excessif des réparations qu'il faut faire de temps en temps, réparations qu'un entretien journalier pourrait éviter. C'est pour cela que nous avons proposé la construction d'une machine nouvelle destinée à servir de renfort et de machine de relai.

Le 22 juin, la roue hydraulique, construite par MM. Menn, Lullin et Cie en 1866, a de nouveau éprouvé un accident assez grave par la rupture des tourteaux ou rosettes placées aux extrémités de l'arbre; malgré cela, le service a continué au moyen de réparations provisoires, et MM. Menn, Lullin et Cie ont remédié à la fin de l'année à l'accident arrivé, suivant les engagements qu'ils en avaient pris; ils ont de plus consenti à prolonger le terme de leur garantie jusqu'en 1873.

Le service des concessions se fait généralement d'une manière satisfaisante, et quoiqu'il laisse encore à désirer sur la Rive droite, nous avons la certitude que lorsque la canalisation de ceinture pourra être continuée sur cette rive du Rhône, les quelques plaintes qui nous parviennent cesseront. — L'usage de plus en plus répandu de l'eau dans les maisons est une garantie pour la Ville, que cette source

de revenus ne fera que s'accroître; aussi mettons tous les soins à faciliter les abonnements et à les servir le mieux possible.

Des fontaines nouvelles ont été établies place de la Concorde et rue Sismondi.

La distribution a été complétée par l'achat de la canalisation de la Terrassière, par la créatiou de nouvelles conduites dans la rue Sismondi, la rue Berthelier et la rue du Port.

La *canalisation de ceinture* a été prolongée depuis la rue de Malagnou jusqu'à la rue Versonnex, avec les regards et distributeurs nécessaires sur ce parcours. Nous n'avons qu'à nous féliciter des résultats obtenus par ce travail, tant à cause de la diminution des accidents dans les conduites, de la facilité des réparations que par l'augmentation de pression obtenue dans le centre de la Ville.

De *nouvelles bouches d'arrosages* ont été établies dans plusieurs quartiers au Molard, à la Grande-Rue et à la rue de l'Hôtel-de-Ville, où l'on a profité de l'établissement du pavé et des trottoirs, pour n'avoir pas plus tard de nouvelles fouilles à faire, à la rue Sismondi, à la rue du Port, et à Rive.

La rue des Gares a été canalisée d'un bout à l'autre, suivant l'engagement qui en avait été pris. On y a établi une fontaine sur un terrain que la Compagnie a bien voulu mettre à notre disposition, enfin on a complété les travaux faits dans cette rue par la création de bouches d'arrosages.

Une borne-fontaine a été créée au Perron; il a fallu pour cela canaliser une partie de la rue, on en a profité pour établir une bouche à eau et repaver la rue.

Chaussées.

C'est de tous les services de la Ville celui qui lui attire le plus de réclamations, de plaintes, de demandes; aussi cherche-t-elle à les éviter en améliorant toutes les années les travaux qu'elle exécute soit en pavage, soit établissement de rues. Malheureusement cet établissement n'est pas toujours son fait, et elle est obligée d'accepter de l'État, dans des conditions souvent défavorables, des rues à peine créées. — Cette position, qui est une occasion de grandes dépenses, ne peut aller qu'en s'améliorant, mais la Municipalité a encore bien des travaux à faire avant que toutes les rues de l'ancienne et de la nouvelle Ville, soient établies de façon à ne plus nécessiter qu'un entretien ordinaire.

Les travaux effectués, sont :

L'établissement et le relevage de rigoles, rue des Pâquis et rue de Lausanne. — Le relevage des deux extrémités du pont du Mont-Blanc. — Les rigoles, rue du Môle et Grand-Quai. — Un pavage du square des Bergues relevé, quelques réparations au quai du Seujet et à la Corraterie. — Des passerelles, rue du Rhône et Grand-Quai. — La rue de Rive refaite entièrement en pavés retaillés. — La place Chevelu nivelée et repavée en pavés carrés. — La Grande-Rue et la rue de l'Hôtel-de-Ville ont été repavées et munies de trottoirs dans toute leur longueur. — Enfin le Molard entièrement nivelé et pavé en pavés carrés. — Nous avons continué dans la rue de l'Hôtel-de-Ville les essais de chaussées en asphalte, commencées dans larue du Rhône; le résultat paraît jusqu'ici satisfaisant.

L'entretien des rues macadamisées se fait toujours avec difficulté. Malgré tous les soins qu'on y apporte, l'enlèvement des boues dont était chargé le fermier, a dû être fait par nos employés, à la suite de difficultés survenues entre l'Administration et lui. Malgré cela, nous n'avons pas à nous plaindre de lu manière dont le service a été fait cette année en général.

Trottoirs.

L'établissement de trottoirs donne à la circulation des piétons une facilité telle que nous avons cherché à les entretenir et à en créer de nouveaux toutes les fois que nous l'avons pu, en passant même dans quelques cas particuliers, comme la Grande-Rue et la rue de l'Hôtel-de-Ville, par dessus le règlement appliqué jusqu'ici d'en faire payer la moitié aux propriétaires.

Les travaux effectués sont l'entretien des trottoirs de la rue du Rhône, la création de trottoirs neufs à Chevelu, maison Marion, Grande-Rue et rue de l'Hôtel-de-Ville, d'un bout à l'autre, et des deux côtés à la rue du Mont-Blanc, nos 25 et 27, au bâtiment municipal rue des Alpes, maison Lullin rue Rousseau; au Molard un spacieux terre-plein a été établi au centre de la place; il sert de marché et facilite la circulation en limitant les parcelles occupées par les marchandes; rue Charles Bonnet et St-Victor maison Woog, enfin, rue Eynard et Cours des Bastions.

St-Antoine.

L'Etat et la Ville ont été entraînés à faire des travaux assez importants au Nord de la promenade de St-Antoine. Ces travaux ont coûté cher et malheureusement n'ont pas

réussi comme on aurait pu le désirer. Ils ont consisté dans l'établissement d'une cave pour remplacer celle que la prison de St-Antoine nous reprenait et qui avait servi jusqu'ici au Bibliothécaire et au Principal; dans la construction d'une terrasse au-dessus; dans l'abaissement de la route au Sud, travail fait à frais communs avec l'Etat; enfin, dans la construction de barrières à l'escalier, pour relier la rue de Malagnou avec le haut de la ville, communication devenue indispensable par l'agrandissement du préau de l'école primaire de St-Antoine et la suppression du passage devant cette école.

Voirie.

Le service des cantonniers s'est fait d'une manière satisfaisante, et l'Administration continue à trouver dans l'organisation établie il y a quelques années une économie notable.

Une tentative a été faite auprès du Conseil d'Etat pour supprimer les dépôts d'immondices dans la rue et les remplacer par des dépôts faits dans des caisses spéciales; l'Administration municipale espérait trouver par cet arrangement une plus grande propreté des rues et une économie dans le nettoyage, qui aurait exigé du fermier des boues un matériel moins considérable. Mais l'Administration cantonale a jugé autrement, et nous a refusé l'autorisation de promulguer le règlement élaboré à ce sujet. A la suite de ces tractations, nous avons dû résilier le bail du fermier des boues et remettre en adjudication la ferme, ce qui n'a pu se faire sans préjudice pour les finances de la Ville.

Les dépenses afférentes à la voirie portent surtout sur des achats de brosses, de balais, de manteaux, sur des

courses d'arrosage, des clefs et des lances pour le même objet.

Latrines-urinoirs. Les latrines situées près de l'Entrepôt Rive gauche ont dû être supprimées, leur position et les défauts de construction qu'elles présentaient, rendaient les abords du quartier intolérables. Nous espérons en construire prochainement sur un terrain voisin.

Des vespasiennes ont été établies place de la Poste, sauf les modifications de détails que l'on étudie et que l'on appliquera nécessairement, elles paraissent avoir bien atteint le but qu'on s'était proposé.

Quelques urinoirs ont été établis ou modifiés à Chantepoulet, à la rue de Lausanne, près du Café du Nord, au Molard, à Rive.

Noms de rues. Les nouvelles rues et les constructions qui s'y élèvent ont été pourvues de plaques indiquant leurs noms et de numéros; la convention avec la Maison de Lyon, qui fournit ces plaques, étant près d'expirer, nous devons payer une partie des retenues faites sur les fournitures à titre de garantie.

Clôtures. Il y a eu peu de dépenses sous cette rubrique; elles consistent seulement dans l'entretien des barrières donttrop souvent les gens se servent comme bois de chauffage.

Dépôts.

Les travaux exécutés pour les dépôts consistent surtout en liquidation des matériaux inutiles accumulés depuis plusieurs années dans les magasins de la Ville; l'Etat nous ayant demandé un loyer assez fort des terrains que la Ville occupait à Rive, nous avons dû chercher à nous débarrasser de tout ce qui n'était pas indispensable, afin d'éviter cette nouvelle source de dépenses.

La cour située entre le temple de St-Pierre et la maison Defernex a été repavée; les murs et portes refaits, et le dépôt se trouve maintenant propre à recevoir les sables et graviers nécessaires pour l'hiver.

Outils.

L'entretien des engins et outils nécessaires aux travaux que la Ville exécute, a été fait comme les années précédentes; il n'y a pas eu d'achats spéciaux.

Neiges.

Jusqu'ici la Ville était divisée en un certain nombre de lots, qui, chaque année, étaient mis en soumission et adjugés à quelques entrepreneurs. Ils se chargeaient, moyennant une rétribution fixe, d'enlever les neiges et les glaces. Nous avons cru remarquer que ce système entraînait de grandes difficultés dans la vérification des journées, et qu'il serait plus avantageux pour la Ville de faire le travail dans d'autres conditions. Aussi avons-nous essayé au mois de janvier 1867 et cet automne le nouveau système, qui consiste à répartir les différents quartiers de la Ville aux employés de la Municipalité. — Quoique entraînant un surcroît de travail, ce système nous a paru réussir au point de vue de l'économie, et nous nous proposons de continuer à l'appliquer.

Éclairage de la Ville.

Pendant l'année 1867, le service de l'éclairage a continué à satisfaire l'Administration et le public. La Compagnie

a accompli ses engagements avec exactitude. Quelques nouvelles rues ont été canalisées sur la demande du Conseil Administratif, ce qui augmentera peut-être la somme que la Ville est appelée à consacrer à son éclairage. Les appareils ont été tenus dans un état de propreté convenable, et le gaz a été habituellement de qualité satisfaisante.

Les globes placés sur les candélabres du pont du Mont-Blanc étaient un objet d'entretien très-dispendieux. Chaque fois que, par accident ou par malveillance, un globe était cassé, cela causait à la Ville une dépense de 63 fr. — Nous avons fait étudier une lanterne qui, sans être aussi simple que celles fournies par la Compagnie du gaz, présente ce grand avantage, c'est que les vitres en sont plates, ce qui les fait rentrer dans les conditions du cahier des charges accepté par la Compagnie et exonère la Ville de leur remplacement.

Secours contre l'incendie.

Il y a eu pendant l'année 1867, 136 alertes qui se classent ainsi :

Dans la Ville.

Feux de cheminées ordinaires.	72
Feux de cheminées inquiétants.	11
Feux peu graves de jour . .	5
Feux peu graves de nuit . .	4
Feux graves de jour . . .	7
Feux graves de nuit . . .	7
Fausses alertes	7
A reporter :	111

Hors de la Ville.

Report :	111
Secours arrivés sur les lieux .	7
Secours contremandés. . .	12
Fausses alertes	6
Total :	136

C'est 1 alerte de plus qu'en 1866.

Le corps des Sapeurs-pompiers a fourni de plus 121 gardes au Théâtre de la ville de Genève, et 15 veilles de nuit au Poste du Bureau de l'Etat Major par des temps dangereux et rigoureux.

Police.

Les contraventions relevées en 1867 se sont élevées au nombre de 1,728, sur lesquelles 1,373 ont été réglées par transaction, 220 ont été transmises au parquet, 135 annulées.

Ces diverses contraventions se classent ainsi :

Dégradations aux édifices et promenades. .	14
Dépôt de balayures à heures indues . . .	171
Dépôt de matériaux non autorisés. . . .	20
Lavages auprès des fontaines.	38
Travaux sur la voie publique sans autorisation.	104
Travaux non éclairés (ou mal).	15
Travaux négligés	54
Stationnement d'ânes ou de chevaux en Ville.	104
Embarras sur la voie publique	405
Malpropreté de cours et d'allées	264
Transport d'immondices à heures indues . .	61
Tapis secoués en dehors des fenêtres. . .	125
A reporter :	1,375

Report :	1,575
Pont des Bergues (allures défendues). . .	16
Vases sur les fenêtres sans barrières . . .	189
Jets sur la voie publique	36
Transport de viande mal couverte. . . .	34
Linge étendu en dehors des fenêtres ou sur des barrières	23
Bois de boulangers, etc., fendu sur la voie publique à des heures défendues	19
Objets divers	36
Total:	1,728

Orphelins.

Au 31 décembre 1866, l'Administration municipale subvenait aux frais d'appprentissage de 43 orphelins.

Il en a été contracté en 1867 19 nouveaux.

62

A déduire:

Apprentissages terminés ou rompus en 1867 10

Reste au 31 décembre 1867 52

Classés comme suit:

Jeunes garçons.

3 graveurs.
1 ébéniste.
1 faiseur de joyaux.
1 tapissier.
5 bijoutiers.
5 monteurs de boîtes.
1 mécanicien.

2 serruriers.
1 fondeur.
1 sellier.
2 faiseurs de ressorts.
1 émailleur.
1 commis.
1 jardinier.
1 tourneur.
1 menuisier.
1 droguiste.
1 ferblantier.

30

Jeunes filles.

3 repasseuses.
9 tailleuses.
3 demoiselles de magasin.
1 giletière.
1 modiste.
2 lingères.
1 polisseuse.
1 faiseuse de spiraux.
1 institutrice.

22

Soit 9 de plus qu'au 31 décembre 1866.

École d'horlogerie.

Le rapport précédent signalait des améliorations dans la marche de l'École et un accroissement dans le nombre des élèves. Encouragée par ce résultat et par l'appui qu'elle a rencontré dans le sein du Conseil Municipal, la Commission de l'école a redoublé de persévérance, et quoiqu'elle ne

soit pas encore arrivée au but où tendent ses efforts, elle a la confiance que, dans un avenir très-prochain, l'École d'horlogerie rendra de vrais services à la fabrique.

La Commission a eu pendant l'année 18 séances. Elles ont été employées à l'examen des livres de l'école, aux observations des commissaires de semaine et aux divers détails de l'établissement.

La tenue de l'École a été à quelques exceptions près généralement bonne. Nous avons eu néanmoins à regretter un certain nombre d'absences non motivées, d'arrivées tardives et quelques cas d'indiscipline qui nous ont mis dans l'obligation de sévir.

La Commission a institué des concours de diligence au moyen d'une petite somme qui a été allouée par le Conseil Administratif.

Il s'agissait de trouver un stimulant à l'activité des élèves qui passaient un temps plus considérable que ce n'était nécessaire au travail qui leur était confié. Ces concours ont produit de bons résultats, puisque les élèves sont arrivés à produire en 18 jours le travail qui en prenait 24 en temps ordinaire.

L'école a continué sa marche ascendante.

De 31 élèves qu'elle comptait en 1866, le chiffre s'était élevé au-dessus de 50. Il est aujourd'hui de 48 par suite de quelques sorties de l'école.

Les élèves se répartissent ainsi :

Classe de blanc	30
« de finissage	9
« d'échappements	3
« de cadracture et repassage	6
Total :	48

Nous avons vivement regretté la démission de M. Soldano comme membre de la Commission où il avait donné

bien des preuves de dévouement et d'intelligence. Le Conseil Administratif et le Président de la Commission après avoir fait leur possible pour engager M. Soldano à retirer cette démission qui avait eu lieu pour des motifs personnels, l'ont enfin acceptée, et M. Deleyderrière, au commencement de l'année suivante, a été désigné par le Conseil Municipal pour le remplacer.

L'École d'horlogerie a obtenu une distinction flatteuse à l'Exposition universelle de Paris. Elle a reçu du Jury international une médaille de bronze. Nous signalons avec plaisir la médaille d'or obtenue dans ce concours par M. Eckegren, membre de la Commission de l'École.

M. Magnin, architecte, a décoré avec beaucoup de goût la vitrine de l'École. Les élèves ont voulu lui témoigner leur reconnaissance en lui offrant un mouvement de montre confectionné à l'école et qui lui a été envoyé avec une lettre de remerciements de la part du Conseil Administratif.

Parmi les demandes formulées par la Commission d'enquête et adoptées par la Commission de l'École, se trouvait l'établissement d'une classe de repassage. Le Conseil Municipal, en adoptant cette proposition, a voté une somme de 4,000 fr. pour les émoluments du maître de cette classe pendant l'année 1867, à titre d'essai.

M. Golay, appelé à la diriger, est entré en fonctions le 1er mai.

Cette classe n'a pas immédiatement réalisé les espérances qu'elle a fait naître lors de sa formation ; le nombre des élèves est resté faible, le concours de jeunes ouvriers de la fabrique, désireux de se perfectionner dans leur art, nous ayant fait défaut. Mais nous estimons que cette classe, dans un avenir très-prochain, verra son chiffre augmenter par les contingents successifs d'élèves qui sortiront des classes inférieures.

Une dernière demande formulée par la Commission d'enquête et approuvée par la Commission, était un cours donné à l'École sur des points de physique, mécanique, etc., appliqués à l'horlogerie. Ce cours combiné avec les leçons que reçoivent les élèves à l'École industrielle, donnera à nos jeunee horlogers ces connaissances théoriques nécessaires pour arriver à un certain talent. Le Conseil fera son possible pour que ce cours ait lieu dès l'hiver prochain.

La Commission a fait l'acquisition d'un outil à denturer et d'un dit à tailler les roues ainsi que leurs accessoires, pour le prix de 450 fr., somme prévue à l'extraordinaire pour achat d'outils.

Elle a dû commander à des ouvriers distingués une cadracture, un finissage, un échappement, etc., comme types devant servir de modèles aux élèves de l'école.

M. Firstenfelder, maître de la classe d'échappements, ayant donné sa démission à la fin de l'année, il a été ouvert une inscription pour pourvoir à cette place. M. Borel a été désigné pour le remplacer.

La Commission s'est enfin occupée d'une question très-importante. C'est la convenance de nommer un Directeur pouvant surveiller les différentes classes et établir leurs rapports avec la fabrique. Le Conseil Administratif, ayant partagé les vues de la Commission, a ouvert un concours pour une place de Directeur pouvant s'occuper en même temps d'enseigner le repassage.

Nous dirons à ce sujet que la Commission municipale du Locle, dans le rapport bienveillant et en même temps impartial, qu'elle a publié sur l'École d'horlogerie de Genève, a signalé l'absence d'un Directeur comme une lacune qu'il serait utile de combler.

Nous terminons cet exposé sur la marche de l'École en priant le Conseil Municipal de lui continuer sa bienveillance.

Extrait du rapport de la Commission de l'Ecole d'horlogerie pour le compte-rendu de 1867.

Nous reproduisons ici les principaux traits du rapport de la Commission de l'Ecole d'horlogerie lu dans la séance de la distribution des prix.

On se souvient que dans l'espace d'une dizaine d'années, le personnel de cet établissement était tombé de 100 élèves à 16. Cette décadence, si rapide et si regrettable, avait amené la nomination d'une Commission d'enquête, qui, à la suite d'un examen consciencieux, présenta au Conseil Administratif des propositions destinées à relever l'Ecole.

Ces propositions, adoptées par le Conseil Administratif, ont été immédiatement mises à exécution par la Commission actuelle de l'Ecole, et, dès cette année, nous pouvons apprécier les heureux résultats des mesures qui ont été prises.

Le nombre des élèves est remonté à 46, dont 31 Genevois, 9 Suisses d'autres Cantons et 6 étrangers. Le règlement intérieur de l'Ecole a été modifié, et aux quatre classes qui existaient précédemment: blanc, finissage, cadrature, échappement, on en a ajouté une cinquième, celle de repassage, qui a été confiée à M. Henri Golay, dont toute la fabrique reconnaît la capacité. Enfin la Commission s'occupe en ce moment de mettre l'Ecole en rapport direct avec la fabrique, et de lui donner ainsi l'occasion de se tenir au courant des progrès et des besoins.

L'Ecole n'a pas négligé d'envoyer à l'Exposition universelle de Paris des échantillons de son travail: la vitrine qui contient ces échantillons est remarquable sous beaucoup de rapports et a obtenu du jury une médaille de bronze.

L'énergie et l'activité que la Commission a mise à remplir son mandat ont été récompensées, non-seulement par

l'accroisement du nombre des élèves, mais par les résultats du dernier concours.

Rapport du Jury pour les concours de l'École d'horlogerie.

« Notre tâche n'a pas été difficile en raison du petit nombre d'élèves qui ont concouru, mais nous voyons avec joie que l'année prochaine notre tâche deviendra plus difficile, le nombre des apprentis ayant presque triplé.

« On commence à comprendre un peu partout que la bonne horlogerie sera toujours appréciée à sa juste valeur, car, malgré la crise générale que nous traversons, nous sommes heureux de voir notre industrie obtenir de pleins succès aux expositions et redevenir florissante, ce que nous osions à peine espérer il y a quelques années.

« Aussi ne craignons-nous pas d'encourager les parents à avoir confiance en l'avenir, et à faire profiter leurs enfants de toutes les ressources qu'ils peuvent trouver, mieux qu'ailleurs, dans notre Ecole d'horlogerie : toutes les dispositions sont prises en effet pour arriver à sa perfection, car c'est en créant à Genève une élite de bons horlogers que nous maintiendrons notre vieille réputation, et c'est à ce but que nous devons tous viser.

« *Échappement.* Cette classe fait des progrès chaque année; les échappements à ancre et à ressort ont été trouvés de bonne exécution, tant pour les principes que pour la bienfacture.

« *Cadrature.* Nous avons été très-contents des cadratures que nous avons vues, les principes en sont parfaits; une particulièrement était très-bien finie. Nous recommandons beaucoup le remontoir au pendant, et nous désirons qu'il ait sa grande part au prochain concours.

« *Finissage.* La bienfacture des ouvrages est incontestable; les pivotages sont bien faits; les élèves en finissant

eux-mêmes les pignons se préparent très-bien pour les pivotages d'échappement.

« *Blanc.* Nous avons aussi trouvé les ouvrages dans de très-bonnes conditions: quelques ébauches ont été faites en très-peu de temps et très-bien; nous espérons que le nombre plus grand d'apprentis permettra de présenter l'année prochaine quelques pignons au concours, et spécialement des blancs de remontoir au pendant.

« En somme, nous n'avons qu'à nous louer de l'excellente marche de l'Ecole d'horlogerie. Les professeurs se piquent d'honneur les uns et les autres pour amener à bonne fin les ouvrages de tous les élèves, et bientôt nous aurons la satisfaction de voir au concours le travail des élèves de la classe de repassage et réglagè. Nous engageons donc les jeunes horlogers de la fabrique qui ont envie de poursuivre l'horlogerie, à répondre à notre appel en venant à l'Ecole prendre les notions de repassage et réglage, car nous avons la confiance que le professeur de cette nouvelle classe fera tout ce qui dépendra de lui pour mener aussi à bonne fin l'œuvre qu'il a entreprise.

Par ce moyen, nous augmenterons rapidement le nombre des bons horlogers, qui est insuffisant aujourd'ui à Genève. Cette classe donc complétera notre belle institution de l'Ecole d'horlogerie, pour laquelle nous faisons des vœux sincères et à laquelle nous sommes attachés de cœur.

Aug. Huguenin-Savoie. G. Leschot.
Albert Redard. A. Pautex.
A. Favre.

ÉCOLE D'HORLOGERIE

Prix de concours de 1867.

Première Division.

CLASSE DE BLANC.

Ebauches.

1er prix	Renan *Antoine.*
2e »	Donnat *Pierre.*
3e »	Grasset *Louis.*
Mentions honorables	Bott *Louis.*
»	Barbier *Louis.*
»	Ponson *Louis.*
»	Isaac *Edouard.*

Deuxième Division.

CLASSE DE FINISSAGE.

1er prix	Leisenheimer *Adolp.*
2es prix égaux	Lattès *Job.* Mange *Henri.*

Troisième Division.

CLASSE DE CADRATURE.

1er prix	Brunet *Jacques.*
2es prix égaux.	Goeriger *Aloys.* Avril *Félix.*

Quatrième Division.

CLASSE D'ÉCHAPPEMENTS ET PLANTAGE.

1er prix	Reigner *Joseph.*
2e »	Caillavet *Georges.*
Accessit	Renan *Henri.*

La Commission de l'Ecole à décerné un prix d'exemption à Bott *Louis*, de la Classe de *blanc*, et à Léchaud, *Salomon*, de la Classe de *finissage*.

Écoles de l'enfance.

Ces écoles reçoivent les enfants dès l'âge de 30 mois jusqu'à celui de 6 ans.

Pour les plus jeunes, ces écoles sont de vraies salles d'asile où ils sont l'objet de ces soins maternels que leur âge réclame. Ils sont confiés d'ordinaire à la sous-maîtresse de l'école.

Quant aux enfants déjà capables de recevoir quelques leçons, le temps est employé à l'étude des éléments de la lecture, de l'écriture, de l'arithmétique et du chant.

Mais comme ces enfants ne peuvent être captivés longtemps par les mêmes choses, l'enseignement alterne avec des marches et des récréations qui, dans la belle saison, ont lieu en plein air.

C'est donc une préparation pour les classes primaires, et c'est en cela aussi que les écoles enfantines ont de l'importance. A ces différents titres elles ont droit à toute la sollicitude du Conseil Administratif qui s'est préoccupé sans relâche de tout ce qui pouvait tendre à les améliorer.

Il est heureux d'avoir à signaler dans l'année 1867 des progrès réels. Il espère que ces écoles suivront une marche ascendante et qu'elles réaliseront dans un temps peu éloigné tout ce qu'on est en droit d'en attendre.

Les 3 écoles existantes ont été pourvues de tableaux de lecture. C'est la méthode Pape-Carpentier qui nous a paru la plus appropriée par sa simplicité à l'âge de nos petits écoliers.

Les anciens règlements étaient tombés en désuétude. Ils ont été remaniés de manière à pouvoir être plus facilement exécutés, et il y est pourvu par une surveillance active.

Le chiffre des enfants dans les 3 écoles se répartit ainsi :

	Inscriptions.	Moyenne de présences.
École de St-Antoine	127	85
» Corps-Saints	106	60
» Montbrillant	57	45
Total :	290	190

La maîtresse de l'école de St-Antoine, Madame Walner, décédée au mois de novembre dernier, a été remplacée par Mlle Mermet. Cette dernière avait déjà donné des preuves de son aptitude, à remplir les fonctions de maîtresse lors de la maladie de Madame Walner.

Nous n'avons rien à dire de particulier de l'école de Montbrillant.

L'école de la rue des Corps-Saints est dirigée avec intelligence, mais au point de vue du local elle laisse beaucoup à désirer.

Elle se compose d'une seule salle trop peu spacieuse et le préau qui y est contigu n'est pas même à la disposition exclusive des enfants. Aussi l'Administration se trouve-t-elle souvent forcée de refuser des admissions dans cette école, afin d'éviter les inconvénients qui résulteraient d'une trop grande agglomération d'enfants dans un local mal aéré.

Malheureusement, il est impossible d'agrandir cette salle et de la mettre dans ces conditions qui seraient indispensables pour l'aménagement d'une école enfantine ; mais nous

avons la confiance que le Conseil Municipal, comprenant l'importance d'un établissement si intéressant, sera sympathique à la création d'écoles nouvelles dans l'intérieur de la Ville.

Ecoles primaires.

Les examens de classification faits pendant les mois d'avril et de mai 1867, ont fourni aux Inspecteurs des écoles l'occasion de constater l'augmentation croissante du chiffre des élèves.

La ville de Genève a dix écoles primaires, formant 39 Classes distinctes qui comptaient au

31 mai 1867.	1,086 garçons.
. . . . .	1,215 filles.
Total :	2,301 élèves.

Une augmentation de 68 écoliers sur le chiffre des enfants inscrits en 1866, a été occasionné par l'établissement définitif de plusieurs classes dans les vastes locaux du bâtiment municipal construit sur le boulevard de St-Gervais. L'école des jeunes garçons de Saint-Antoine continue à s'augmenter considérablement.

Sans aucun doute, les nouveaux bâtiments des Pâqisu et de St-Gervais ont avantageusement remplacé les anciennes salles d'études des écoles de Chantepoulet et des Terreaux du Temple, toutefois le Conseil Administratif se préoccupe de la création, dans les quartiers les plus populeux, de salles d'école mieux à la portée des élèves de l'âge de 6 à 8 ans.

Personnel.

Mlle Racine, appelée aux fonctions de maîtresse d'études à l'Ecole Secondaire, a été remplacée en qualité de régente à l'Ecole des Macchabées par Mlle Louise Bonnet.

Discipline.

L'état disciplinaire de nos écoles atteste de plus en plus que les mesures prises par l'Administration ont eu un succès incontestable.

Dans quelques divisions inférieures, les arrivées tardives sont un obstacle réel contre lequel l'autorité scolaire et les maîtres ont à lutter. Sous ce rapport, nous désirons que les fonctionnaires observent la plus stricte exactitude, afin que, par leur exemple, ils puissent mettre un terme à l'abus que nous signalons.

La Direction des écoles examinera si l'ouverture des séances du matin, fixée à 8 heures, n'est pas pour l'hiver une des causes de ces nombreuses arrivées tardives dont nous parlons.

Enseignement.

L'enseignement continue à fournir des résultats qui ont lieu de nous satisfaire. Afin de donner une impulsion plus active à l'étude des branches les plus importantes, l'Autorité scolaire s'attache à diriger le travail des maîtres dans un sens réellement pratique, afin de former dans nos écoles primaires, des jeunes gens capables de résoudre au sortir de classe, les difficultés qui se présentent dans les affaires usuelles.

Gymnastique.

L'enseignement de la Gymnastique pendant l'année scolaire 1866-1867, n'a donné lieu à aucune observation importante.

Le nombre des élèves qui ont fréquenté l'Ecole, se répartit comme suit :

Premier semestre.

Collégiens	101
Ecoles primaires. . .	34
Société fédérale . . .	140
Demoiselles	20
Externes.	86
Total :	381

Second semestre.

Collégiens	126
Ecoles primaires. . .	40
Société fédérale . . .	145
Demoiselles	11
Externes.	92
Total :	414

On peut exprimer une satisfaction complète au point de vue de l'assiduité aux leçons.

Quant à la discipline, elle a été satisfaisante et n'a point nécessité de mesure exceptionnelle.

Ecole industrielle.

Le nombre total des élèves inscrits pour suivre les cours de l'année scolaire 1867-68 est de 207, soit 122 réguliers et 85 externes.

Les élèves réguliers ont été répartis comme suit :

Cours préparatoires d'arithmétique	64
Division inférieure (géométrie)	38
» moyenne	15
» supérieure	5
Total :	122

C est avec plaisir que nous signalons une augmentation du chiffre des élèves dans la division inférieure.

L'Ecole a reçu comme réguliers 27 élèves de l'Ecole d'horlogerie. Ils ont été divisés de la manière suivante :

Cours préalable d'arithmétique	9
Division inférieure	8
» moyenne	10
Total :	27

Dans le nombre des externes, 12 élèv s seulement se sont inscrits pour suivre plusieurs cours.

Discipline.

La discipline a été bonne. Quelques cas d'insubordination qui ont eu lieu dans le voisinage de l'Ecole avant ou après les leçons, ont été immédiatement réprimés et ne se sont pas renouvelés.

Personnel enseignant.

Aucun changement n'a eu lieu parmi les professeurs de l'Ecole, et le même zèle, le même dévouement dans leurs fonctions, n'ont pas cessé de régner. L'entente toute cordiale entre les Maîtres et la Direction, et surtout l'appui que cette dernière rencontre, toujours dans l'activité et dans la sollicitude du Département de l'Instruction publique, constituent des garanties certaines de succès.

Marche générale de l'Ecole pendant l'année.

Cette année scolaire a été généralement bonne. Nous avons eu cependant à regretter une interruption de leçons soit pour le Cours préalable d'arithmétique, soit pour le Cours d'algèbre, provenant des travaux ordonnés par le Conseil Administratif de la ville de Genève dans le bâtiment de l'ancienne Poste, à Bel-Air. Ces interruptions, toujours nuisibles à l'enseignement, nous ont, une fois de plus, fait regretter de n'avoir pas pour l'Ecole Industrielle un local offrant les salles nécessaires, pour que toutes les divisions puissent y suivre leurs Cours. Notre devoir est de recommander vivement ce point à l'attention et à la bienveillance des Autorités compétentes.

Ecoles des Beaux-Arts.

De même que l'année dernière les Ecoles ont marché d'une manière satisfaisante, en ce sens qu'il n'y a pas eu des cas d'indiscipline assez graves pour être signalés. Mais les remarques faites alors à propos des absences non motivées et des arrivées tardives sont plus accentuées aujourd'hui, au moins pour quelques-unes des Classes, qu'elles ne l'étaient il y a un an.

Nous allons maintenant dire quelques mots de chaque Classe en particulier.

Le Cours supérieur du dessin d'après nature a commencé le 19 novembre 1866, et a terminé le 16 février 1867.

Les inscriptions se sont élevées au chiffre de 35, nombre très-supérieur à celui des années précédentes.

Malheureusement, par diverses circonstances, le chiffre des présences n'a pas répondu comme on aurait pu s'y attendre à celui des inscriptions, et un nombre trop restreint d'élèves a prouvé par son assiduité aux leçons l'intérêt qu'il portait à ce Cours.

Le personnel se composait ainsi :

25 Genevois, 5 Suisses d'autres Cantons, 5 Etrangers.

Comme vocation, on a compté :

13 peintres, 2 sculpteurs, 1 architecte et 6 autres professions diverses.

Ecole de la Figure.

Le nombre des élèves dans cette Ecole a varié entre 50 et 55.

La grande majorité se compose d'apprentis graveurs et de quelques peintres sur émail.

Il y a eu 28 entrées et à peu près autant de sorties. Les élèves qui ont concouru ont été répartis selon leur force en 5 catégories, comme suit: 4 Têtes d'après la bosse, 4 Académies d'après la gravure, 13 Têtes ombrées, 7 Ombres légères et 17 au trait.

9 élèves n'ont pas concouru ; les uns parce qu'ils étaient depuis trop peu de temps dans l'école ou absents pour causes diverses; d'autres très-anciens se trouvaient hors de concours.

Ecole de dessin des Demoiselles.

Cette Ecole a compté 62 élèves jusqu'au mois de décembre , mais ce chiffre s'est peu à peu affaibli jusqu'au mois de mars. Depuis lors, elle n'a plus compté que 40 élèves.

Disons ici, dans l'intérêt d'une institution qui a rendu tant de services et dans celui des jeunes personnes qui sont appelées à en profiter, qu'il ne faut pas que les leçons que l'Administration leur fait donner soient considées par elles comme une pure leçon d'agrément que l'on prend à ses heures, que l'on quitte et que l'on reprend par caprice et comme délassement d'études plus sérieuses.

Avec une telle manière d'envisager notre enseignement de dessin, il serait impossible, quelque bien douée que fût une jeune personne, qu'elle acquît jamais un talent réel, et dont elle pût tirer un jour un parti profitable.

Ces observations nous les faisons avec regret, mais avec le sentiment d'un devoir à accomplir, et nous exprimons le désir sincère et l'espérance que cette Ecole qui, l'année dernière s'était particulièrement distinguée, reprendra promptement la place qu'elle occupait.

Ecole de Modelage.

Cette Ecole a été moins nombreuse cette année que les

précédentes. La moyenne a été de 15 à 18 élèves, dont 12 ont pris part au concours.

L'état de malaise dans lequel se trouve la fabrique, et qui exerce son influence sur les Ecoles des Beaux-Arts, se fait sentir tout particulièrement à l'Ecole de Modelage, dont les neuf dixièmes des élèves appartiennent à la gravure.

Il y a encore une autre cause de l'affaiblissement du personnel et des produits de cette Ecole. Un certain nombre d'élèves arrivent au Modelage insuffisamment préparés par leurs études antérieures, en sorte que le Professeur, malgré son excellente méthode, ne peut pas les faire parvenir à un certain degré de supériorité.

Ils ne savent généralement pas assez dessiner. Il en résulte qu'ils se découragent facilement, et que souvent ils abandonnent l'Ecole après les premiers concours.

Nous prions donc instamment les élèves de cette Ecole, dont le Professeur rend du reste un bon témoignage au point de vue de l'assiduité de redoubler de zèle et de persévérance.

Ecole d'Architecture et d'Ornement.

Cette Ecole compte en ce moment 58 élèves, savoir : 27 anciens et 31 nouveaux sur 43 entrées pendant l'année.

Trois élèves seulement ont concouru à l'architecture, un seul au dessin perspectif et deux autres au dessin géométral.

Deux dessins d'après le plâtre ont obtenu des mentions honorables, l'un, fait pendant l'année, était hors de concours, et l'autre, par un élève ayant déjà concouru dans la même catégorie.

Six élèves ont concouru aux grandes ombres, 19 à l'esquisse, dite petites ombres, 26 au trait, 4 ont fait défaut au moment du concours.

Les 58 élèves se répartissent par professions, comme

suit : 14 graveurs, 10 bijoutiers, 4 entrepreneurs de constructions, 4 serruriers, 4 joaillers, 4 peintres sur émail, 3 architectes, deux dessinateurs lithographes, 2 sculpteurs, et 10 de professions diverses.

Les élèves en architecture ont été généralement très-assidus; on regrette seulement que sur un si grand nombre qui ont commencé cette étude, il y en ait si peu qui aient persévéré.

Les absences sont aussi trop faciles.

Il résulte des rapports présentés pour les différentes Ecoles, que le chiffre des élèves est un peu plus faible que l'année dernière.

Espérons que cette diminution, qui a pour cause le ralentissement des affaires, ne persistera pas, et qu'un plus grand nombre de jeunes gens viendra puiser aux Ecoles des Beaux-Arts ces connaissances, qui s'appliquent à tant de vocations artistiques et industrielles.

Nous devons soutenir une véritable lutte en face du progrès plus actif que jamais qui s'opère tout autour de nous, et ce n'est que par le développement de ses institutions d'enseignement professionnel que Genève pourra conserver son ancienne réputation.

L'étude du dessin est nécessairement longue et ardue; il faut s'y consacrer avec ténacité si l'on ne veut pas rester un ouvrier vulgaire; les professions auxquelles il conduit sont nombreuses, et c'est le talent du dessin qui est la source principale de la supériorité dans ces diverses professions.

Mais les sacrifices que fait l'Administration pour contribuer au développement de l'art à Genève, ne sauraient être couronnés de succès si les élèves venaient aux écoles avec un esprit de langueur et d'indifférence, et surtout si les parents, ne comprenant pas leur véritable intérêt, accordaient

trop facilement des excuses pour des absenses ou des arrivées tardives non motivées.

Nous leur demandons leur concours pour mener à bien cette œuvre, qui est dans l'intérêt de tous. Qu'ils rendent la tâche des professeurs plus facile en visitant souvent l'école et en s'assurant par eux-mêmes de l'assiduité et des progrès de leurs enfants.

Sous cette double surveillance, les études seront plus fortes et plus profitables, et l'Ecole de Genève formera de vrais artistes, comme elle en a eu déjà le glorieux privilége.

Nous terminons en remerciant Messieurs les Professeurs et en faisant des vœux pour la prospérité des écoles.

ÉCOLES DES BEAUX-ARTS.

Prix de concours de 1867.

ÉCOLE DES DEMOISELLES.

CLASSE DE LA BOSSE.

Tête, dessin hors de concours.

Mention honorable — Mlle Golay *Joséphine.*

CLASSE D'APRÈS LA GRAVURE.

Grande figure drapée.

2es prix égaux — Debrit *Pauline.* / Marmoud *Marie.*

Grande tête ombrée.

1er prix	Bott *Christine.*
2e id.	Schott *Cécile.*
Accessit	Yung *Valentine.*
1re conférente	Keller *Catherine.*
2e id.	Stryienska *Edmée.*

Tête, petites ombres.

1er prix	Desbaillets *Désirée.*
2e id.	Lancet *Marie.*
Accessit	Lacombe *Philippine.*
id.	Zurlinden *Jeanne.*
1re conférente	Chappuis *Louisa.*
2e id.	Kreuder *Eléonore.*
3e id.	Fontanel *Virginie.*

Petite tête au trait.

1er prix	Castres *Jenny.*
2e id.	Duret *Clémentine.*
Accessit	Duboin *Marie.*
id.	Perron *Lucy.*
1re conférente	Desarnod *Ch.*
2e id.	Marmoud *Lucile.*
3e id.	Blanc *Marguerite.*

ÉCOLE DE MODELAGE.

Figures, bas-relief.

1er prix	Bischoff, *Ch.-M.-Théop.*
2e id.	Hébert *William-Henri.*

Ornement, grand fleuron.

1er prix	Boveyron *Jacques.*
2e id.	Perrin *Joseph.*

Feuille d'acanthe.

2e prix	Lacroix *Lucien.*

ÉCOLE DE LA FIGURE

Bosse.

2e prix	Baud *Auguste.*
Accessit	Boveyron *Jacques.*

Académie d'après la gravure.

2e prix	Luiset *Joseph.*
Accessit	Gerbel *C.*

Tête ombrée.

1er prix	Hébert *Henri.*
2es prix égaux	Bovy *Adrien.* Bischoff *Ch.-M.-Th.*
Accessits égaux	Escuyer *Charles.* Schmidt *Théophile.*
1er conférent	Descombes *Auguste.*
2e id.	Courtois *Joseph.*

Ombres légères.

2es prix égaux	Bosson *John-Antoine.* Le Grand Roy *Henri.*
Accessit	Golay *David-Henri.*
Conférents égaux	Dupérier *Claudius.* Cordin *Jules.* Debrit *François.* Morin *Jacques.*

Trait.

1er prix	Hussonmorel *V.*
2es id. égaux	Millenet *Louis.* Rissot *John.*
Accessits égaux	Guillemin *Alphonse.* Barraford *L.* Guillemin *Ernest.*

ÉCOLE D'ARCHITECTURE ET D'ORNEMENT.

Dessin d'après le plâtre.

Mentions très-honor.	Baud *Marc-Elie.* Chevalier *Eugène-L.*

PERSPECTIVE.

Prix d'encouragement	Vaucher *Antoine.*

ARCHITECTURE.

Temple du Lazaret de Vérone.

2e prix	Bodmer *Marc.*
Accessit	Sabatier *Ami-François.*

Dessin d'après la gravure, grandes ombres.

1er prix	Rolando *Laurent.*
2e id.	Bovy *Jean-Adrien.*
Accessit	Vitoux *Aimé-Louis.*

Dessin d'après la gravure, esquisse.

1er prix	Genicoud *Jean.*
2e id.	Albert *P.-C.-Hipp.*
3es prix égaux	Lanz *Jean.* Baud *Pierre-Henri.*
Conférent	Genequand *Paul-Eug.*
id.	Reymond *Jean-Louis.*

Trait.

1ers prix égaux	Golay *David-Henri.* Millenet *Louis.*
2es prix égaux	Rissot *Jean-Marc.* Fazanino *Dominique.*
Accessit	Guinchard *O.-A.-V.*
id.	Guibintif *F.-Etienne.*
id.	Henneberg *Ch.-Gust.*
id.	Thorel *Alex.-Eugène.*
Conférent	Bohn *Marc-John.*
id.	Le Grand Roy *Henri.*

Musée académique.

Les collections du Musée académique se sont considérablement augmentées pendant l'année qui vient de s'écouler, soit par des achats importants, soit par la générosité de quelques donateurs. Ainsi, M. F. Necker a fait don au Musée de sa collection d'oiseaux d'Europe, se composant de **82** individus montés. M. A. Schmidely fils a également donné **211** oiseaux d'Europe et **14** pareillement montés, et d'une grande fraîcheur.

Ces deux beaux cadeaux, tout en augmentant la collection ornithologique de quelques espèces de plus, serviront encore à compléter certaines séries d'âges et à remplacer, par de meilleurs échantillons, les individus déjà trop anciens ou défraîchis.

Cette augmentation des richessas du Musée, rend de plus en plus difficile le classement et l'arrangement des collections, dont l'entassement est arrivé à un point tel que bon nombre d'objets intéressants devront être relégués forcément dans des caisses, en attendant l'achèvement des nouveaux Bâtiments académiques, dont la construction, déjà commencée, a pu être décrétée, grâce au patriotisme et à

l'initiative de nos Magistrats et des nombreuses personnes qui ont bien voulu s'associer à eux, pour doter notre ville d'établissements scientifiques qui fussent en rapport avec le rang qu'elle occupe.

Des améliorations et des travaux importants ont été faits dans les diverses collections. Ainsi, pour assurer la conservation de deux oiseaux précieux, le Strigops et l'Aptéryx, dont l'espèce tend à disparaître, on a dû les placer à part dans des cages vitrées.

67 boîtes en carton ont été faites pour les Echinodermes.

Plusieurs Tortues rapportées vivantes d'Algérie par M. H. de Saussure étant mortes cet hiver, on les a empaillées et mises dans la collection. A la collection d'Entomologie les nombreux envois d'Insectes orthoptères, reçus du Mexique, ont nécessité un remaniement général de la famille des Blattides. Enfin les Lépidoptères nocturnes, comprenant la famille des Bombycides et celle des Noctuelides, tant indigènes qu'exotiques, soit de la collection, soit des boîtes de dépôts, ont été classés et arrangés dans des cadres plus commodes, au nombre de 68, choisis parmi ceux des anciens du Musée qui étaient en bon état. Ces divers travaux ont été exécutés par les employés du Musée, aidés du bienveillant concours de M. E. Ruegger.

Augmentation des Collections.

Mammifères montés, 21. — Oiseaux id., 317. — Reptiles id., 4. — Poissons id., 2. — Œufs d'oiseaux, 20 espèces. — Coquilles vivantes, 57 planchettes. — Coquilles fossiles, 76 planchettes. — Echinodermes vivants, 67 espèces arrangées dans des boîtes fixées sur des planchettes. — Echinodermes fossiles, 3. — Polypiers vivants, 3. — Id. fossiles, 1.

Anatomie comparée.

1 squelette de mammifère, 5 de reptiles, plus 20 têtes osseuses de mammifères et 5 d'oiseaux ont été préparées dans le Laboratoire.

Dons. — M. G. *Lunel*. Une grenouille monstrueuse à six pattes du genre pygomèle.

M. *Martin-Labouchère*. Un fœtus de cochon, monstruosité double, dans l'esprit-de-vin.

Achats. — Un squelette de Gorille, mâle (imitation en carton-pierre). — 14 têtes osseuses de mammifères et 2 d'oiseaux.

Animaux vertébrés.

Dons. — MM. *Fuchs* et *Donzel*. 2 Couroucous resplendissants mâles et un Cotinga cordon bleu, mâle (Guatémala).

M. H. *Tournier*. Un nid avec les œufs du Troglodyte ordinaire (environs de Genève).

M. le Professeur *Vogt*. Un Fourmillier didactyle.

M. Louis *Velin*. Un Rossignol de muraille, variété (Genève).

MM. H. de *Saussure* et J. *Demole*. 20 espèces d'œufs d'oiseaux d'Algérie, comprenant 28 exemplaires.

M. F. *Necker*. 82 oiseaux d'Europe montés.

M. A. *Schmidely* fils. 211 oiseaux d'Europe et 14 exotiques, tous montés.

M. G. *Lunel*. Un nid de la fauvette cisticole.

Achats. — 16 petits mammifères du Mexique, plus un id. du Cap de Bonne-Espérance, et un de l'île Formose. — 21 oiseaux du Mexique et un Psophia obscura de Cayenne. — 4 oiseaux d'Australie. — Un œuf d'autruche de Buénos-Ayres. — 23 espèces de reptiles du Mexique et un d'Australie. — 8 espèces de Poissons du Mexique, dans l'esprit-

de-vin, un d'Australie et deux mâchoires de requin (l'estracion) d'Australie.

Animaux invertébrés.

Dons. — M. le Dr *Brot*. 2 Limacina helicina, dans l'esprit-de-vin.

M. E. *Ruegger*. 2 espèces de Coquilles de la Trinidad.

M. Marc *Delafontaine*. Une Coquille Nova culina Guinensis du Brésil.

M. H. de *Saussure*. Des Myriapodes et Orthoptères des îles des Navigateurs.

M. H. *Gögel*. Un nid de frêlon (Vespa crabo).

M. *Sichel* à Paris. Environ 300 Insectes orthoptères.

M. F. *Claparède*. Des Echinodermes et annélides, etc. du golfe de Naples.

Achats. — 380 Papillons. — 100 Hémiptères. — 90 Orthoptères, et 20 espèces de Coquilles du Mexique.

Paléontologie.

Dons. — M. le Professeur *Pictet*. 52 échantillons de fossiles du Lios de Salins (Jura). — 24 du Corallien de Russie, et 77 du Silurien d'Amérique.

M. *Lendner*. Une empreinte de Poisson fossile, le Cyclurus Valenciennensis, du terrain tertiaire du Puy-de-Dôme.

Bibliothèque du Musée.

Dons. — G. *Lunel*. Sur deux cas de Polymélie, observées chez la grenouille verte, br. 4°, avec une planche noire, 1867.

M. E. *Ruegger*. Campagnols du Bassin du Léman, br. 8°, avec 6 planches, dont 5 coloriées, 1867.

Études sur les Polypes du Larynx chez les enfants, etc. br. 8°, 1867, avec 5 planches noires.

Société médicale de Genève, 1853, 1re année, br. 8°.

Géologie.

Les dons ayant été moins nombreux et le dépôt commençant à s'épuiser en ce qui concerne les fossiles, la collection géologique a subi une augmentation moins forte que l'année dernière, ce qui a permis de consacrer un peu plus de temps à des arrangements rendus de plus en plus longs et pénibles par l'exiguité des locaux actuels.

Nous rappellerons ici, pour mémoire seulement, une centaine d'espèces des Alpes vaudoises déjà mentionnées dans le rapport précédent, quoiqu'elles appartiennent en réalité à l'exercice qui prend fin, car elles ont été payées sur l'allocation de 1867 et classées pendant l'été écoulé.

Outre ces espèces, l'on a collé, étiqueté et mis en place 138 planchettes nouvelles, dont voici les origines :

Achat : 37 espèces des Alpes vaudoises.

Dons : M. le professeur *Vogt*. 2 espèces de la molasse suisse. — M. le professeur *Pictet*. 42 espèces (principalement du Liàs de Salins, de l'Œfordien de Moscou et du Néocamien de Chatel St-Denis). — M. *Brethon*, notaire à Privas. 2 espèces (la suite de ce don tout récent figurera dans le rapport suivant). — M. *Delafontaine*. 52 espèces (dont une série de l'Anthracifère de Taninges). — Enfin 3 espèces ont été retirées du dépôt.

Le déficit qui se manifeste sur les dons continuera, il faut en être certain, pour l'année qui commence, car nous savons de source certaine que des personnes de bon vouloir s'abstiennent de nous donner ou de nous envoyer des séries qu'elles savent ne pouvoir être mises sous les yeux du public, dans le Musée actuel.

Laboratoire de Chimie.

L'allocation municipale a été consacrée à l'achat de quelques appareils, parmi lesquels nous citerons particulièrement un fort soufflet cylindrique à double vent et des appareils pour les calcinations au gaz.

Collection de Minéralogie.

Une somme de fr. 158, formant à peu près le solde de l'attribution faite à cette collection sur le compte du legs de M. Gabriel Eynard, a été consacrée à l'achat de 20 échantillons, dont 12 appartiennent à des espèces qui n'étaient pas encore représentées dans notre Musée.

Cabinet de Physique et de Mécanique.

Pendant l'année 1867, les collections se sont augmentées des appareils suivants, la plupart construits par M. Beaudroit, d'après les directions du professeur :

1° Une machine électrophorique, modèle de Holtz, à deux plateaux de verre, sans frottoir;

2° Cinq cylindres d'acier fondu pour déterminer les lois des vibrations transversales et pour étudier la limite supérieure de sensibilité de l'oreille; modèle de M. König;

3° Un interrupteur selon Foucault, avec commutateur spécial, pour fonctionner avec les machines à induction de Ruhmkorff;

4° Un baromètre fixe, modèle de M. Regnault, avec vis à deux pointes et tube manométrique, pour mesurer la pression dans les gaz;

5° Le gros électro-aimant a été remis à neuf et pourvu d'un commutateur Ruhmkorff;

6° Une loupe Steinheil, nouveau modèle, qui est achromatique et n'altère pas la forme des lignes, même examinées près de ses bords.

Plusieurs instruments ont été utilisés pour les leçons de l'École industrielle. Une des machines pneumatiques a servi aux études de la canalisation de l'usine que M. Charles Schmidt a établi à Vessy, sur le lit de l'Arve.

Le Conservateur a contribué à maintenir les appareils en aussi bon ordre que le comporte le local actuel.

Collection archéologique.

La collection d'archéologie a reçu les dons suivants :

de l'*État de Genève*. 1 hache en bronze, 25 épingles et 2 fragments d'épingles.
Un couteau et une fourchette du XVIIe siècle trouvés dans le lac.
Un bracelet en bronze, 4 anneaux en bronze.
Deux tiges en bronze, deux lames de couteaux en bronze.
Trois fragments en bronze.
Deux os travaillés, 2 furaioles en terre cuite.
Un fragment de corne travaillée.
Deux couteaux et 3 poignards en fer.
} Trouvés dans les palafittes des Eaux-Vives.

de M. Gustave *Revilliod*. Un couteau en silex, trouvé dans l'île d'Alsen.

de M. *Burdallet*, Juge de Paix. Un papyrus d'Egypte.

de M. *Seguin*. Une statuette en terre émaillée d'Egypte.

de M. *Roy*. Une lampe romaine.

de M. *Jaquerod*, ferblantier. Un vase gallo-romain trouvé près de la Vallée du Collége.

de M. *Hamman*. Deux lampes romaines chrétiennes trouvées en Algérie.

de M. Et. *Duval*, peintre. Une belle bague en argent avec cornaline gravée romaine, trouvée sur les Tranchées.

du *Conseil Administratif*. Une anse de la Clémence avec la figure de Clément VII.

du Dr *Marin*. Une fayence de Lorraine.

du *Cercle de la Terrasse*. Une porte du XVIIe siècle.

de M. le Dr *Gosse* fils. Une série de 30 silex (haches, couteaux), trouvés par M. A. Wesmael, à Spienne.
Une hache en pierre et 6 silex trouvés à Robenhausen.

Un silex trouvé dans la grotte des Eyzies, par M. Tatet.

Une pointe de flèche en usage dans le Nord du Labrador.

Une emmanchure de hache trouvée à Concise.

Trouvés dans les palafittes des Eaux-Vives.

Un instrument en corne.
Six furaioles en terre cuite.
Six meules à grains en pierre.
Une hache en pierre.
Quatre couteaux en silex.
Deux pierres à aiguiser.
Un anneau-support et deux fragments.
Un fragment de vase en écorce.
Deux défenses de sanglier, travaillées.
Une lame de couteau en bronze.
Douze épingles en bronze.
Une serpe en bronze.
Deux plaques en bronze.
Un fragment de fonte en bronze.
Deux assiettes en terre cuite.
Un fer de lance.

Sept grains de colliers en verre.

Un anneau en bronze et une fibule en bronze, trouvés aux Arpillières, près de Chêne.

Quatre vases gallo-romains trouvés près de la Vallée du Collége.

Un poids de fuseau, une flûte en os et un poids romains trouvés campagne Plantamour, aux Pâquis.

Une très-belle statuette en bronze de Vénus Pudique trouvée à Palmyre.

Un anneau, une plaque de ceinturon helveto-burgonde en bronze, trouvés sur la promenade de St-Antoine.

Un médaillon vénitien en argent du XVIIIe siècle.

Une bague en bronze du XVIIe siècle.

Une aiguière en étain, de J.-A. Charton, à Genève.

Trois marteaux de portes du XVe, XVIe et XVIIe siècles.

Le Musée a acquis.

Cinquante objets en bronze de l'âge du fer trouvés dans la Vallée de Lötschenen.

Un bracelet en argent trouvé près de Reygnier.

Une boîte en cuivre émaillée montée en argent.

Une buire en étain de la famille Schiner.

Une montre, 3 cadrans émaillés de Genève.

Une chaise sculptée de 1665.

Par suite d'un échange fait entre l'Etat et la ville de Genève, les armes, les inscriptions et les fragments d'architecture possédés par la Ville ont été remis à la salle des armures et au Musée épigraphique, et les objets archéologiques proprement dits possédés par l'Etat ont été remis à la collection archéologique de la ville de Genève. Ces objets, pour la plupart, proviennent soit des *stations lacustres* de la Suisse de l'âge de la pierre, soit des découvertes gallo romaines faites sur le plateau des Tranchées.

Médailles.

Voici le mouvement de la collection de Médailles pendant l'année 1867 :

16 nouvelles pièces ont été acquises par voie d'achat.

13 médailles et monnaies suisses.

1 » des ducs de Bourgogne.

1 » » Milan.

1 aureus (quinaire) romain.

Le Musée a reçu en dons en outre 31 pièces : de MM. Sechehaie, Gosse fils, Griolet, Le Fort, Marin, et surtout de M. Seguin, qui nous a dotés d'une belle série de monnaies russes en argent.

Jardin botanique.

Il n'y a que fort peu de chose à ajouter aux rapports précédents quant à la marche de cet établissement pour l'année 1867.

On ne peut pas encore bien juger quel aura été l'influence de l'hiver sur les plantes, lequel sans être bien rigoureux, s'est assez soutenu jusqu'à ces derniers jours ; les espèces qu'on regarde comme délicates ne paraissent pas encore avoir beaucoup souffert.

Les plantes de serre sont en bon état, quoique un peu trop resserrées dans l'espace qui leur est destiné, à cause de l'envahissement des plantes destinées à la décoration des promenades de la ville. Par un aménagement mieux approprié, certaines espèces qu'on tenait constamment dans la serre chaude, ont été exposées en plein air pendant quelques-unes des semaines les plus chaudes de l'été; elles s'en sont très-bien trouvées, et certaines espèces qui ne fleurissaient guère ou pas du tout, ont montré après la rentrée une végétation plus vigoureuse et se sont mises à fleurir, entre autre l'*Astropœa Wallichii* qui a très-bien développé ses beaux capitoles roses cet hiver dans la serre chaude; on y voyait aussi les remarquables fleurs d'un pourpre noir de l'Abutilon insigne. Une réparation très nécessaire a été faite, aux fourneaux de la petite serre tempérée; elle a bien réussi et le chauffage fonctionne parfaitement.

La collection des plantes bulbeuses s'étant beaucoup augmentée, surtout en suite des dons d'espèces orientales faits par M. Boissier, il a fallu leur ajouter deux planches de plus, elles sont en bon état, et promettent prochainement une floraison satisfaisante. La collection des plantes alpines est en très-bon état; elle a eu aussi une augmentation no-

table d'espèces nouvelles, en particulier d'une collection rapportée l'été dernier des alpes du Tyrol par M. Reuter, Directeur du Jardin; une nouvelle rocaille a été construite avec d'anciens matériaux dans le carré de gauche, parallèlememt à celle qui y existe déjà, elle a été faite avec beaucoup de soins à l'imitation de celles du jardin de Valleyres, ce qui donnera beaucoup de place pour mettre un grand nombre de plantes conservées en vases dans les couches. On a aussi préparé une plate-bande de terre de bruyère destinée aux espèces alpines, à d'autres plantes délicates et à de petits arbustes de la famille des bruyères etc., demandant un sol frais et siliceux.

M. Nitzschner qui, malheureusement, ne peut pas mettre tout son temps au Jardin botanique, pour lequel il a le plus grand zèle, a rapporté de son voyage à Paris et en Angleterre l'automne dernier, plusieurs plantes de serre intéressantes, quelques palmiers et diverses espèces officinales, tels que : Poivrier, Cacaoyer, Camphrier, Cannellier, etc., qui manquaient à notre collection.

Quelques arbres anciens, qui fleurissent et fructifient depuis quelques années, ont donné de bonnes graines, entre autres, les *Tilia argentea*, *Pinus excelsa* de l'Himalaya, et *Pterocarpa caucasica;* ce dernier, espèce de noyer à feuilles de frêne, venant du Caucase, dont les semences de l'année dernière tombées au pied de l'arbre, ont donné de nombreux plantons qu'on a pu relever et qui pourront être placés plus tard sur les promenades; c'est un arbre élégant et encore rare chez nous.

Il a aussi fleuri et fructifié un rosier à fleurs blanches, simples et très-odorantes, dont le Jardin botanique avait reçu les graines, il y a quelques années, de celui de St-Pétersbourg. C'est une espèce nouvelle, non encore décrite et qui prospère très-bien chez nous; il est originaire de la Mandchourie; il en est donné une courte description à la

fin du Catalogue des graines de cette année, sous le nom de *Rosa Regelii*, du nom de M. Regel, le savant directeur du Jardin botanique de St-Pétersbourg.

Le Jardin botanique a encore reçu de celui de Paris l'automne dernier, une caisse de plantes vivantes, principalement de pleine terre, et on nous a promis du même Jardin un envoi de plantes de serre qui ne peuvent s'expédier qu'au printemps.

Bibliothèque publique.

Dans le courant de l'année 1867, la Bibliothèque publique s'est augmentée de 891 volumes et de 486 brochures, à répartir, quant à la provenance, ainsi qu'il suit :

419	volumes,	171	brochures.	Dons divers.
91	»	255	»	Transmis par la Chancellerie.
204	»			Acquis sur les fonds alloués par le Budget de la Ville.
177	»	60	»	[1] Remis, suivant les conventions par la Société de Physique.
891	volumes,	486	brochures,	cartes, etc.

Ces volumes et ces brochures se répartissent entre un certain nombre d'ouvrages différents, dont le tableau ci-après donne le classement par ordre de matières.

[1] Chiffres approximatifs, dans l'évaluation desquels il est tenu compte, autant que possible, des fractions de volumes, livraisons, etc., dont se compose en partie cet article.

	Ouvrages périodiques ou en cours de publication, ou éditions nouvelles d'ouvrages figurant déjà au catalogue.	Ouvrages nouv.	Total.
Théologie.....	15	50	65
Sciences morales et politiques..	6	33	39
Sciences et arts..	143	168	311
Littérature.....	15	152	167
Sciences historiques.....	38	105	143
Périodiques, mélanges.....	41	94	135
Total:	258	602	860

Donateurs.

La Bibliothèque a reçu du Gouvernement français 54 volumes et 47 livraisons et brochures, comprenant plusieurs publications importantes faites sous ses auspices. On signalera en particulier ce qui a déjà paru des ouvrages suivants : G. Perrot: Exploration de la Galatie et de la Bithynie ; — Heuzey et Daumet: Mission archéologique de Macédoine; — E. Renan : Mission de Phénicie ; — Waldeck : Palenké et autres ruines au Mexique; — Monographie de la Cathédrale de Chartres; — Gervinus: Histoire du 19e siècle; — Œuvres de Fresnel et suite des Œuvres de Lavoisier; Hennin: Monuments de l'Histoire de France, etc.

Le Gouvernement autrichien, grâce à l'obligeante entremise de son consul général, M. Adolphe Schæck, a fait remettre à la Bibliothèque 22 volumes, dont les uns sont des documents statistiques officiels d'une grande importance, et les autres comprennent tout ce qui a paru jus-

qu'ici de la relation du voyage scientifique de la frégate la *Novarre.*

M. Gambini, consul du roi d'Italie, a remis, de la part de son Gouvernement, 4 volumes, continuation des Œuvres de Rossi.

Le Gouvernement américain a donné 13 volumes (statistique).

Le Gouvernement belge et l'Académie de Belgique, 2 volumes et 8 livraisons (histoire).

Le Gouvernement suédois, 3 livraisons (suite de documents statistiques).

Le Gouvernement wurtembergeois, 1 volume (statistique).

Le Gouvernement fédéral suisse, 5 volumes et 4 brochures (statistique).

Le Conseil Administratif de la ville de Genève, 4 volumes et 9 brochures.

L'Académie des sciences de Munich, 4 volumes (Histoire des sciences en Allemagne).

Feu M. Léonard Revilliod a fait à la Bibliothèque un legs de 500 francs.

Feu M. le professeur L. Vaucher-Mestral a légué à notre Bibliothèque sa riche collection de grammaires grecques et latines, comprenant 115 volumes. De plus, la famille de M. Vaucher, en exécution de la volonté qu'il avait manifestée, a envoyé un beau portrait à l'huile de cet ancien bibliothécaire honoraire, qui, par ses lumières, son zèle et son dévouement, a rendu naguère à la Bibliothèque des services, dont tous ceux qui s'intéressent à l'Etablissement peuvent encore aujourd'hui apprécier la valeur.

M. H. de Saussure a donné 104 volumes et 14 brochures. — M. le Dr Lombard, 23 volumes. — M. le professeur Wartman, 12 volumes et 1 brochure. — M. Ch. Maunoir, 13 volumes, 24 brochures et 2 manuscrits. L'un

de ces manuscrits particulièrement précieux, contient un certain nombre de sermons prononcés par Calvin de l'année 1562 à l'année 1564, époque de sa mort.

Mme Le Royer-Bérenger, 3 volumes. — M. le professeur De la Rive, 3 volumes. — M. le professeur Ed. Claparède, 3 volumes. — M. le professeur Bétant, 2 volumes et 4 brochures. — MM. Baum, Reuss, Cunitz, 2 volumes (*Œuvres de Calvin*). — M. Reuss, 2 brochures. — M. le général Dufour, 2 volumes. — M. Fick, 2 volumes. — M. le professeur Ch. Le Fort, 2 volumes. — M. G. Revilliod, 2 volumes (*Chroniques de Bonivard, nouv. édit.*). — M. le Dr Hipp. Gosse, 2 volumes. — M. Bruschetti, 2 volumes. — M. Steiner, 2 volumes et 14 brochures. — M. J.-B.-G. Galiffe, 1 volume et 2 brochures. — M. Ed. Romilly, 2 livraisons (*Statistique*). — M. Stanley, 2 brochures. — M. Tapon-Fougas, 2 brochures. — M. Vernes-Prescott, 1 volume. — M. de Beauvillé, 1 volume. — M. Ph. Plan, 1 volume. — Mme Eynard, 1 volume. — M. Th. Droz, 1 volume. — M. H. Brocher, 1 volume. — M. Th. Claparède, 1 volume. — M. Broussoux, 1 brochure. — M. C. Hilbey, 1 brochure. — M. de Mioceris, 1 brochure. — M. Ant. Durand, 1 brochure. — M. P. Lullin, 1 brochure. — M. le marquis d'Adda, 1 brochure. — M. le Dr Dunant, 1 brochure. — M. Rigot, 1 brochure. — Un anonyme, 1 brochure. — M. Dalp, libraire, 1 livraison des Tableaux d'histoire suisse. — M. Mage, carte du Sénégal dressée par le donateur. — M. Katelouzos, cartes de la Thessalie, de la Macédoine, etc., 6 feuilles, œuvre du donateur.

Bibliothèque consultative et Salle de Lecture.

(Ouverte, comme précédemment, tous les jours, sauf les dimanches et les jours fériés, de 11 à 4 heures.)

En 259 séances, il a été constaté 2,401 consultations, dont 1,010 du fait d'étudiants de l'Académie. Ces 2,401

consultations représentent le travail de 414 personnes différentes, dont 14 dames. 7,250 volumes environ ont été mis entre les mains des consultants. 529 visitants, tant nationaux qu'étrangers en passage, se sont présentés à la Bibliothèque.

On ne peut que répéter cette année ce qui a été dit dans le compte-rendu de l'année dernière, en ce qui concerne l'activité soutenue et sensiblement croissante de la consultation et l'exiguité du local, dans les séances de la saison d'hiver, plus particulièrement nombreuses.

Bibliothèque circulante.

(Ouverte, comme précédemment, tous les jours, sauf les dimanches et les jours fériés, de midi et demi à 2 heures.

Dans le courant de l'année 1867, 749 personnes différentes ont emprunté des livres. Le chiffre total des volumes confiés à domicile s'est élévé à 12,332. Chaque jour il s'est trouvé environ 800 volumes entre les mains des emprunteurs. 232 autorisations nouvelles pour emprunter des livres, délivrées au bureau du Conseil Administratif ont été présentées et enregistrées à la Bibliothèque. D'autre part, pendant le cours de cette année, 250 personnes, antérieurement autorisées, ont cessé de profiter de la Bibliothèque circulante.

L'ensemble de ces chiffres, comparé aux résultats de l'année précédente, indique une augmentation d'activité dans cette partie du service.

Administration et travaux d'intérieur.

Le travail courant ayant pour objet l'entretien et le perfectionnement de l'ordre et du service intérieur de la Bibliothèque, a été exécuté avec la régularité convenable, et rien, en cette matière, ne mérite une mention spéciale dans ce compte-rendu.

Les travaux relatifs à la nouvelle édition du Catalogue ont été poursuivis avec activité. Les prévisions énoncées dans le compte-rendu de l'année précédente se sont réalisées, en ce sens, qu'au mois de novembre 1867, la copie des cartes a été complétement achevée. Le nombre des cartes copiées, représentant le nombre des ouvrages que possède la Bibliothèque, est de 41,274, réduit par le fait de quelques simplifications à 38,795 cartes (le nombre des volumes est à peu près de 70,000).

Cette importante opération, commencée d'abord avec une certaine lenteur motivée par les exigences du sujet, a été continuée sans interruption avec une activité croissante et une attention minutieuse. Deux personnes seulement, parfaitement qualifiées par leurs connaissances bibliographiques, ont accompli cette tâche en 1,380 heures de travail; les frais ont été de 2,760 francs, et quand on considère la dose du travail et la valeur du résultat, on peut affirmer qu'il eût été bien difficile, sinon impossible, de faire mieux et plus économiquement.

Il sera incessamment procédé à l'opération suivante : le recollement général, soit confrontation des titres inscrits sur les cartes avec les ouvrages mêmes. Ce travail de vérification sera long et minutieux, mais exécuté aussi scrupuleusement que celui qui l'a précédé, il fournira en définitive les éléments d'un excellent catalogue, propre à faciliter le service de notre Bibliothèque et à en augmenter considérablement la valeur d'utilité pour le public studieux.

Musée Rath.

Les salles du Musée ont été fréquentées cette année par un assez grand nombre d'artistes.

Parmi ceux qui ont profité des ressources qu'offrent nos galeries au point de vue de l'art et de l'industrie, nous si-

gnalerons en particulier M. Reymond, qui a photographié le tableau de Calame, la Handeck, et M. Chapuis qui l'a reproduit avec talent sur un émail de grande dimension.

Une toile représentant le général de Sonnenberg, peinte par Massot, a été pourvue d'un cadre et placée dans une des salles du Musée Rath.

Une belle lithographie a été offerte au Musée par la Société des Amis des Beaux-Arts.

Il a été donné au Comité qui s'occupe de l'érection d'une église catholique aux Eaux-Vives, l'autorisation de disposer des salles du Musée Rath pour une vente en faveur de cette œuvre, ainsi que cela avait eu lieu pour le Temple des Pâquis.

Cette vente a eu lieu du 24 au 27 juillet.

Théâtre.

Le Théâtre, en 1867, a donné lieu à des dépenses extraordinaires.

La plus forte de ces dépenses a été le résultat d'un procès intenté à la Ville par l'*Association des auteurs lyriques et dramatiques* de Paris, à l'occasion d'une comédie, *Héloïse Paranquet*, représentée à Genève le 5 avril 1866.

Se fondant sur le traité franco-suisse, l'*Association des auteurs dramatiques* a réclamé le paiement des droits d'auteur. Le Conseil Administratif a cru devoir faire trancher cette question de droit par les tribunaux genevois. Nous croyons utile de transcrire ici le jugement définitif prononcé en appel par la Cour de Justice le 10 juin 1867.

Question : Durantin, auteur dramatique, est-il fondé à interdire à Roubaud, directeur du Théâtre de Genève, de représenter sans son consentement sur la scène de ce théâtre, la pièce d'*Héloïse Paranquet*, dont il est l'auteur ?

Considérant, en fait, que Durantin est Français et qu'*Héloise Paranquet* a été publiée pour la première fois en France.

En droit qu'un traité a été conclu le 30 juin 1864, entre la France et la Suisse, dont l'art. 21 porte : « Les auteurs « d'œuvres dramatiques publiées pour la première fois en « France, jouiront en Suisse, par rapport à la représenta- « tion de leurs œuvres, de la même protection que les lois « accordent ou accorderont par la suite dans ce même pays « aux auteurs suisses pour la représentation de leurs œu- « vres. »

Considérant que ce traité a été négocié par les autorités compétentes de la Confédération suisse, et conformément aux formes constitutionnelles de cet État.

Que par la votation du 14 janvier 1864, le peuple suisse a simplement refusé de donner à la Confédération le droit de promulguer des dispositions législatives pour la garantie de la propriété littéraire, artistique et industrielle ; mais qu'on ne saurait donner à cette votation la portée de modifier des traités conclus à ce sujet, entre la Suisse et d'autres États, si ces traités, comme celui du 30 juin 1864 ne créent pas un droit suisse nouveau sur la matière.

Qu'en conséquence, le traité du 30 juin 1864, fait loi pour le canton de Genève.

Considérant que les mots *auteurs suisses* ne sauraient être entendus dans un sens restreint, et ne veulent pas dire que les auteurs français ne jouiront à Genève que des droits que les lois accordent ou accorderont par la suite aux auteurs suisses d'autres Cantons. Mais qu'en les interprétant loyalement et dans l'esprit évident du traité, ils veulent dire que les auteurs français seront mis à Genève sur le même pied que les auteurs genevois.

Considérant dès lors que la solution du procès est toute dans la question de savoir s'il existe aujourd'hui dans le

canton de Genève une disposition qui assure aux auteurs genevois la propriété de leurs œuvres dramatiques.

Considérant que le décret de la Convention du 13 janvier 1791 porte, art. 3 : « que les ouvrages des auteurs « vivants ne pourront être représentés sur aucun Théâtre « public dans toute l'étendue de la France, sans le consen- « tement formel et par écrit des auteurs, » et qu'il a été promulgué à Genève lors de la réunion de cette République à la France, par la loi du 8 fructidor an VI.

Considérant que diverses lois et notamment l'article 74 de la loi du 6 janvier 1815, maintinrent à Genève les divers codes et lois en vigueur.

Que la loi du 2 mai 1827 a visé dans son article 21 la loi du 19 juillet 1793, qui constate ou assure le droit de propriété des auteurs ou de leurs cessionnaires.

Que ce décret de 1791 et cette loi de 1793 sont intimement unis par la nature toute spéciale dont ils s'occupent, par les principes qu'ils proclament et que le législateur genevois, en rappelant l'un a implicitement rappelé l'autre.

Que dès lors, en présence du traité et du texte si clair du décret du 13 janvier 1791, il ne reste plus à examiner que le moyen tiré de la désuétude du dit décret.

Considérant que rien dans notre législation, ne prévoit la désuétude, et n'autorise à la ranger parmi les moyens destinés à abroger les lois ; qu'au contraire, la Constitution de 1847 porte, art. 158 : « Les lois ordinaires, règlements et arrêtés auxquels il n'est pas dérogé par la présente Cons- « titution, restent pareillement en vigueur aussi longtemps « qu'ils ne seront pas abrogés ou modifiés par les pouvoirs « compétents. »

Que la désuétude ne doit être, par conséquent, admise que dans des cas rares et exceptionnels où une loi serait devenue essentiellement antipathique à nos mœurs, contraire

à l'esprit de nos institutions, en désaccord avec l'état de notre civilisation.

Considérant que ce n'est pas le cas dans l'espèce, où tout ce qu'on allègue contre la loi du 13 janvier 1791, est qu'elle n'a pas reçu d'application.

Considérant que cette circonstance est loin de suffire pour faire prononcer la désuétude et qu'au contraire, si les auteurs dramatiques genevois n'ont jamais réclamé contre la représentation de leurs pièces à Genève, il en résulterait plutôt la présomption que ces représentations n'ont eu lieu qu'avec leur autorisation.

Considérant enfin que la réserve avec laquelle les tribunaux doivent accueillir la désuétude, leur est surtout imposée dans notre pays, où l'ensemble des institutions, la liberté complète de la presse, le droit de pétition, le droit d'initiative des membres du Grand Conseil, offrent incessamment à l'opinion publique des moyens faciles et efficaces d'obtenir la suppression de lois qui seraient devenues inexécutables.

Sur la demande en garantie,

Considérant que le Conseil Administratif de la ville de Genève s'est borné à s'en rapporter à justice et ne conteste pas le bien fondé du recours.

Par ces motifs,

La Cour

Admet l'appel à la forme. — Cela fait et au fond, confirme dans tout son contenu le dispositif du jugement du Tribunal civil du 5 février 1867,

Condamne Roubaud aux dépens; condamne le Conseil Administratif de la ville de Genève à l'en relever et garantir.

Déboute les parties du surplus de leurs conclusions.

L'importance de ce procès pour la Ville explique le chiffre de la dépense porté au compte-rendu financier.

Après condamnation, le Conseil Administratif a conclu avec l'*Association des auteurs dramatiques* un arrangement, qui accorde au Théâtre municipal de Genève le droit de jouer toutes les pièces des autres membres de l'Association, moyennant la somme annuelle et fixe de douze cents francs.

La difficulté, chaque jour plus grande, de trouver des ténors, a engagé le Conseil Administratif à adopter pour le Théâtre de Genève le diapazon normal du Conservatoire de Paris. Il en est résulté des modifications dans les instruments de l'orchestre, et le Conseil Administratif a cru devoir accorder une subvention aux musiciens qui étaient appelés à faire des frais assez considérables.